



Ville de Concarneau



Procès-verbal du conseil municipal

22 mars 2012

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 22 mars 2012

Mesdames et Messieurs, je vous invite à prendre place s'il vous plaît. Il est l'heure, merci.
M Colimard, on prend place, s'il vous plaît.
Mesdames et Messieurs, je déclare le conseil municipal ouvert.
Je vais procéder à l'appel des conseillers municipaux, à la lecture des pouvoirs, à la nomination du secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance qui ce soir sera Madame Andrée PEZENNEC.
(Appel des conseillers municipaux)

En date du vendredi 16 mars 2012 je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse.

Puis, vous trouverez sur votre table ce soir :

- un rapport supplémentaire n°1 concernant l'attribution de subventions exceptionnelles,
- un rapport modifié concernant la décision budgétaire modificative n°1 du CAC qui concerne plus particulièrement l'annulation du concert d'Imany,
- un rapport modifié concernant l'achat du terrain Le Guyader au poteau vert pour le nouveau centre de secours, il s'agit d'une modification dans le libellé puisqu'il s'agit de la mise à disposition au SDIS et non pas au SIVU,
- le projet de compromis concernant également le terrain Le Guyader pour le centre de secours.

Je vous demande de bien vouloir accepter l'inscription du rapport supplémentaire n°1, du rapport modifié concernant l'achat de terrain Le Guyader au poteau vert et le projet de compromis pour le terrain Le Guyader, à l'ordre du jour du présent conseil municipal.
Le rapport n°19 concernant une vente de terrain à l'entreprise PIRIOU - rue de Trégunc est retiré de l'ordre du jour.

Je vous ai fait parvenir également par mail, le lundi 13 février, le procès-verbal du conseil municipal du 19 janvier 2012.

Je vous invite à adopter ce procès-verbal, est-ce qu'il y a des remarques ?

Je le mets donc aux voix :

Ceux qui approuvent ? Pensez aux pouvoirs.

Ceux qui sont contre ?

Ceux qui s'abstiennent ?

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Par ailleurs, je vous informe que j'ai reçu en date du 19 mars 2012 la démission de M Paul MORVAN, conseiller municipal du groupe PS et apparentés.

J'ai immédiatement transmis cette information à M le Préfet du Finistère et dans le même temps, j'ai informé Madame Marie-Andrée JEROME-CLOVIS, 12^{ème} sur la liste « Concarneau, une ambition à partager » qu'elle était appelée à remplacer M Paul MORVAN dans ses fonctions de conseiller municipal lors de la séance du jeudi 22 mars 2012. A ce jour, nous n'avons pas de réponse.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 24 mai 2012.

Avant d'engager l'ordre du jour, je voudrais que l'on ait une pensée envers les victimes du tueur fou qui a défrayé l'actualité autour de la haine, de la vengeance. Dans notre société, la violence des actes et quelques fois la violence des mots doivent nous faire réfléchir sur les conséquences qu'elles entraînent.

Pour conclure, je souhaite que ce conseil se déroule dans la courtoisie et la sérénité.
Merci.

Concernant l'ordre du jour, il y a 29 délibérations. Elles concernent tout d'abord la jeunesse avec la fermeture de l'école de Kerosé. Il y aura ensuite le forfait communal aux écoles privées et une bourse au permis de conduire.

Nous aurons ensuite des éléments concernant les moyens généraux - finances. Nous aborderons ensuite des délibérations concernant le commerce-tourisme ainsi que l'urbanisme, les ressources humaines, l'action sociale et pour terminer le tableau des décisions du Maire. Voilà en ce qui concerne l'ordre du jour. Nous allons commencer par l'éducation jeunesse et plus particulièrement la fermeture de l'école de Kerosé et la désaffectation des locaux. Je laisse la parole à M Malléjacq.

Conseil municipal du 22 mars 2012
Ordre du jour

1	Education jeunesse : fermeture de l'école de Kerosé et désaffectation des locaux	5-14
2	Education jeunesse : écoles privées - forfait communal	15-17
3	Education jeunesse : bourse au permis de conduire	18
4	Pôle petite enfance famille - lieu d'accueil enfants - parents : convention de partenariat relative au lieu d'accueil enfants parents	19
5	Moyens généraux finances : remboursement des frais de feu d'artifices aux Filets bleus	20
6	Culture : convention et subvention exceptionnelle à l'association Rêvôport	21
7	Action sociale : Subvention exceptionnelle pour l'association « sourdine »	22-23
8	Moyens généraux finances : Attribution de subventions exceptionnelles	24-25
9	Moyens généraux finances : décisions budgétaires modificatives (exercice 2012)	26
10	Moyens généraux finances : fiscalité directe locale fixation des taux d'imposition 2012	27
11	Moyens généraux finances : Demande de remboursement et remise gracieuse	28
12	Moyens généraux finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget du port de plaisance et budget assainissement	29
13	Commerce tourisme : autorisation d'ester en justice - affaire Bloc'h	30
14	Commerce tourisme : travaux de pavage-dallage ville-close 2 ^{ème} phase - réductions des droits de place	31-32
15	Service des sports : convention de financement tennis et convention de mise à disposition du pôle tennis au tennis club concarnois	33-37
16	Culture : demande de subvention à la DRAC - Label Ville d'art et d'histoire	38-40
17	Archives-patrimoine : dénomination de voies	41
18	Culture : Chapelle de la Trinité « La Chap'l » - présentation du projet et plan de financement	42-44
19	Urbanisme - foncier : vente à l'Entreprise PIRIOU - Rue de Trégunc - Le Roudouic - dossier retiré	45
20	Urbanisme - foncier : vente à l'Entreprise de Monsieur Philippe GUYADER - Zone de Kersalé	46
21	Urbanisme - foncier : vente à l'Entreprise de M François-Yves HELIAS - Zone de Coat Conq	47
22	Urbanisme - foncier : Acquisition terrain Le Guyader - nouveau centre de secours - rue du poteau vert	48-51
23	Urbanisme - foncier - assurances : indemnisation suite à sinistre du 9 mai 2007 M JAOUEN - Avenue de la Gare	52
24	Ressources humaines : renouvellement de la convention Ville - COS	53
25	Ressources humaines : modification du tableau des emplois	54
26	Ressources humaines : protection sociale complémentaire des agents - risque de prévoyance - Mandat au CDG - procédure de passation d'une éventuelle convention de participation	55
27	Action sociale : convention partenariale entre la ville de Concarneau, la CAF du Finistère et l'association Centre socio-culturel « La balise »	56-57
28	Port de plaisance : Représentation de la ville au conseil portuaire - renouvellement des membres	58

29	Direction générale des services : tableau des décisions du Maire	59
----	--	----

1	Education jeunesse : fermeture de l'école de Kerosé et désaffectation des locaux
---	--

M Malléjacq :
(lecture du rapport)

M Malléjacq ajoute à la fin de la lecture du rapport :
Pour expliquer ce qui a amené la délibération qui vous est proposée ce soir, il faut partir du constat des effectifs, en tout cas des prévisions des effectifs qui ont été remontés au mois de novembre. Chacune des écoles ayant fait remonter les prévisions d'effectifs pour les élèves qui les concernent. Ces remontées d'effectifs ont fait apparaître une diminution franche des effectifs l'année prochaine dans les écoles à la fois publiques et privées. Il y a une diminution de l'ordre de 90 à 100 élèves dans les écoles publiques et de 35 à 40 dans les écoles privées. Dans ce contexte-là, une première mouture de la carte scolaire nous a été présentée. M le Maire et moi-même avons rencontré l'inspectrice début janvier. Lors de cet entretien, elle nous a évoqué ses orientations de carte scolaire. Nous avons M le Maire et moi-même défendu les postes de nos écoles. Nous n'avons malheureusement pas été entendus sur ces dossiers-là. Nous avons fait valoir tout de ce que nous pouvions faire valoir, en particulier les nouveaux lotissements qui se construisent à différents endroits de la ville. Malheureusement, en ce qui concerne Kerosé en particulier, la décision de la fermeture de classe a été maintenue par l'Education Nationale. Partant de là, plusieurs contacts ont eu lieu avec les enseignants et les parents d'élèves de l'école qui portaient du constat qu'une école à une seule classe, ce qui aurait été le cas à Kerosé l'année prochaine, comportant 28 enfants dont 3 petits, dans une seule classe à 4 niveaux avec une seule enseignante, cela risquait de poser des problèmes pédagogiques. Il est difficile de gérer de si jeunes enfants sur 4 niveaux avec le risque également de voir à terme les parents ne pas vouloir inscrire leurs enfants dans cette école dans de telles conditions, ce qui aurait diminué très fortement l'activité de l'école de Kerosé avec une fuite vers d'autres écoles, aussi bien publiques que privées. À partir de là, une réflexion a été menée conjointement avec les différentes parties prenantes, l'Education Nationale, les enseignants, les parents d'élèves et également en ce qui concerne les services municipaux, les services techniques et de l'éducation, pour réfléchir au transfert de la classe restante à Kerosé sur l'école maternelle de Lanriec. École, qui comme vous le savez est en cours de rénovation et sera entièrement rénovée l'année prochaine. Avant de s'orienter plus avant vers cette possibilité-là, nous nous sommes rapprochés des différents partenaires pour obtenir le maximum de garanties et en particulier d'être certain, auprès de l'Education Nationale, que le poste de Kerosé serait bel et bien transféré sur Lanriec. Cette garantie a été obtenue. Nous voulions également la garantie qu'il y ait un report suffisant d'enfants scolarisés actuellement sur Kerosé vers l'école de Lanriec, garantie qui a été aussi obtenue. J'ai personnellement rencontré les parents d'élèves. Ils représentaient grosso modo 80 % des parents d'élèves de Kerosé. Nous avons discuté d'une manière très libre des différentes options pour en arriver au constat que pour l'intérêt de l'enfant, la meilleure était ce transfert de la classe de Kerosé vers Lanriec. L'autre point était aussi d'obtenir la garantie des services techniques municipaux que les travaux de rénovation de l'école de Lanriec seraient menés à bien dans des délais raisonnables. Il apparaît que le chantier sera livré pour Noël 2012. Ce qui fait qu'à partir de janvier 2013, les enfants de Kerosé et de Lanriec seront accueillis à Lanriec dans d'excellentes conditions dans une école parfaitement rénovée. Voilà ce que je voulais vous dire pour votre information. C'est évidemment une décision qui est difficile, mais elle a été prise d'abord, et avant tout, dans l'intérêt de l'enfant après concertation. Concertation, d'ailleurs qui a été reconnue par le courrier que nous avons reçu du Préfet. Cette décision ne demande maintenant qu'à être validée par le conseil municipal. Pour l'instant, Mme Kieffer, Inspectrice d'Académie, a inscrit dans la carte scolaire, fermeture de l'école de Kerosé, sous réserve bien évidemment de l'accord du conseil municipal et dont nous allons débattre ce soir.

M le Maire :
Merci M Malléjacq. Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
Merci M le Maire.

C'est un événement grave que la fermeture d'une école. Vous l'avez expliqué. C'est donc un événement triste que la fermeture d'une école publique. Cela devrait rester un fait rarissime dans l'histoire d'une commune. C'est une décision lourde de conséquences pour les familles, les élèves, les équipes professionnelles, le quartier. Vous avez évoqué votre

sens des responsabilités pour vous justifier. Il est sans doute drôlement aigu, parce que c'est la 2^{ème} fois en 2 ans que vous prenez une telle décision. Comme je le rappelle, seul le Maire peut décider de la fermeture d'une école dans une ville. Il n'y a donc rien d'anodin dans votre démarche. Nous analysons cela de plusieurs manières, je vous les livre rapidement. Ne vous inquiétez pas, je ne serai pas très longue. Tout d'abord, la passivité de votre action sur la ville en matière d'accueil des jeunes ménages, vous n'avez pas pris ce problème au sérieux à votre arrivée en 2008. Vous n'avez pas poursuivi la dynamique qui avait été enclenchée précédemment, d'où le retard que nous dénonçons avec force depuis 4 ans sur votre politique en matière d'urbanisme. Puis il y a la précipitation de votre décision. Vous appelez cela la concertation, moi, je vais appeler cela l'inquiétude auprès des parents parce qu'effectivement face à une éventuelle classe à 4 niveaux, aucun parent n'aurait suivi. Vous avez joué aussi sur le pessimisme et la fatigue de l'équipe enseignante qui subit depuis des années la pression de l'Inspection Académique face à cette petite école de Kerosé qui ne rentre pas dans les critères de l'affolante logique comptable de l'Education Nationale face à son gouvernement UMP que vous connaissez bien. Vous avez bizarrement appliqué avec une rigueur méthodique les ordres de l'IA du Finistère, d'abord Le Lin puis Kerosé. Nous n'allons pas nous étonner. Nous estimons que même si la situation de Kerosé s'avérait fragile cette année, et je dis bien cette année, parce que jusqu'à présent les effectifs n'avaient pas baissé, vous auriez dû proposer une autre solution que la fermeture précipitée pure et simple. Au vu des quartiers se développant enfin sur cette partie de la commune, vous auriez pu et dû négocier un moratoire d'un an avec l'IA pour cette école dont les qualités d'accueil et d'enseignement par l'ensemble du personnel ne sont plus à prouver. Vous auriez dû, en parallèle, faire une prospection comme ce fut le cas pour d'autres écoles les années précédentes où vous l'avez fait, là vous ne l'avez pas fait, pourquoi ? Mais, non, Kerosé ne méritait certainement pas que les élus se battent vous avez rapidement déposé les armes et scellé définitivement le sort de cette petite maternelle de quartier. Nous ne pouvons bien sûr pas accepter cela. C'est une délibération hâtive qui peut également nous laisser penser que vous avez d'autres projets pour ce lieu et que vous n'évoquez pas d'ailleurs. Nous sommes opposés à cette manière qui est la vôtre de gérer la ville avec l'absence de combativité, de volontarisme, et ces décisions synonymes dans votre vision à court terme de la gestion et du développement d'une commune. Nous voterons donc sans surprise contre la fermeture de cette école.

M le Maire :

Très bien, M Carduner voulait intervenir.

M Carduner :

Merci M le Maire. Tout d'abord, nous ne pouvons que déplorer effectivement, et nous allons tous être d'accord, la fermeture de l'école de Kerosé. C'est la 2^{ème} en peu de temps, c'est vrai après celle du Lin. C'est une réelle préoccupation pour les enfants, les parents d'élèves, les personnels communaux, les enseignants, toute la population et également les élus qui ont la lourde responsabilité de prendre une décision à ce sujet et donc de condamner une école ce soir. C'est toujours assez lourd et difficile à prendre ce genre de décision. Je pense que les reclassements de tous les personnels ont été envisagés, que ce soit les enseignants ou le personnel communal. Je n'ai pas de doute là-dessus. Cette décision peu encourageante pour l'avenir de notre cité appelle quand même un certain nombre de remarques et de questions. Comme M Malléjacq l'a rappelé, il s'agit donc d'une baisse d'effectifs qui s'étale sur une douzaine d'années. Ce qui veut dire, et chacun va le comprendre facilement qu'il s'agit-là d'une tendance structurelle et non pas conjoncturelle, ce qui est encore plus grave pour notre ville, alors que la France est le pays européen n°1 en matière de natalité. On peut légitimement se poser la question de la désaffection des jeunes sur notre ville de Concarneau. Que se passe-t-il pour que nous ne bénéficions pas de cette dynamique de la natalité. On y reviendra. Peut-être s'agit-il d'un bassin d'emploi insuffisant ? Peut-être s'agit-il d'un manque d'ambition au niveau du logement pour attirer les jeunes couples ? Peut-être s'agit-il également de rester sur des vieux schémas ? Je veux dire par là qu'on défend des anciennes grilles au niveau de la fermeture de classes, et cela, M Malléjacq est certainement au courant. Il y a une grille qui est établie par l'Inspection Académique et qui dit qu'à partir d'un certain seuil, on ferme une classe. On sait très bien que la population maintenant dans les classes a changé terriblement. Auparavant, on pouvait supporter éventuellement dans de bonnes conditions et faire notre travail correctement, je parle des enseignants et du personnel communal, avec 25 ou 30 élèves. Ce n'est plus le cas maintenant. Ce n'est pas possible parce que la population a changé, parce que les enfants ont changé. Ce sont d'autres générations. Et peut-être faudrait-il se poser la question de fond du nombre d'élèves qui correspondrait bien à une éducation valable pour tous dans une classe. C'est un autre débat, je le sais mais il fallait quand même l'aborder. C'est quand même la 2^{ème} fermeture en peu de temps, donc je me pose la question, y-a-t-il une accélération de la désaffection des

jeunes sur Concarneau ? Je crois qu'il faut se poser cette question-là. Au niveau de la gestion des bâtiments communaux, maintenant, sans être un charognard, puisque Kerose vient d'être fermée, on peut aussi se poser la question de savoir ce que va devenir ce bâtiment ? Et de se poser la question, légitimement, du discernement et peut-être du manque d'anticipation au niveau de l'utilisation des bâtiments communaux parce que là on va bénéficier, le terme est un peu mal approprié, c'est certainement très mal approprié, mais on va disposer de 2 emplacements remarquables pour nos associations ou pour autre chose, l'école du Lin en plein centre-ville et un autre à la périphérie, l'école de Kerose maintenant. Or dans le même temps, manque de chance ou calendrier défavorable, nous venons d'acquérir EDF. Nous pouvons nous poser la question de savoir, surtout que l'on nous dit que la population scolaire est en train de baisser, peut-être qu'il y avait là, des pistes à explorer ? Malheureusement, en sachant que ces écoles-là allaient fermer, on allait fatalement devoir les fermer.

Autre question, quelles sont vos stratégies à venir pour faire en sorte d'inverser la tendance ? Nous en sommes-là. La question est la suivante, et on va tous se retrousser les manches, qu'est-ce qui pourrait faire qu'on va pouvoir inverser cette fichue tendance et que nous allons pouvoir attirer les jeunes couples sur Concarneau ? Là est le débat ! Je voudrais savoir si vous avez des pistes là-dessus, je voudrais les connaître.

Et enfin, dernier point, je m'excuse d'être un peu long, c'est vrai que c'est une occasion qu'il ne faut jamais manquer. Je ne suis peut-être pas objectif parce que je viens du sérail, comme on le dit. Mais je suis persuadé et je pense que vous l'êtes tous, que l'enjeu majeur des années à venir, c'est vraiment l'éducation. Je crois que là, il ne faut pas ménager sa peine pour la défendre à tout prix. Merci.

M le Maire :

Merci M Carduner. M Colimard.

M Colimard :

Je ne rentrerais pas dans les considérations de curseur qui doit être la référence d'existence d'école. Je m'en tiendrais plus à ce que m'a inspiré cette proposition et en fait considérer que ce que vous nous demandez, si j'ai bien interprété, c'est d'entériner les yeux fermés, une opération et ça, je me suis demandé si ce n'était pas un piège. Ce n'est pas sérieux cette affaire. Les marmots sont là et on leur dirait presque, vous dégagez. Ce serait à mon sens très indécent. C'est indécent, de procéder ainsi. En plus, l'opération semble tellement peu avouable, que l'intention de réutilisation à d'autres fins n'est pas précisée. Si ce n'est pas de la provocation cela, ça y ressemble. En vérité, vous êtes pressés. Vous êtes pressés de rendre irréversible une situation qui spolie un peu plus encore l'école publique de ses moyens, de ses moyens scolaires et periscolaires. Bref, pour vous c'est une aubaine en quelque sorte en regard du point qui suit à l'ordre du jour de notre conseil municipal de ce soir. Voilà mon sentiment, et je tenais à vous le dire.

M le Maire :

Merci M Colimard. Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

M le Maire, vous nous avez demandé de la courtoisie, je vais essayer d'être calme, mais pourtant je dois avouer que je suis extrêmement fâchée. Je suis vraiment très en colère et je n'ai pas seulement envie de m'adresser à vous et à votre staff rapproché mais aussi à tous les conseillers qui sont dans cette salle et leur demander s'ils ont bien réfléchi aux conséquences de leurs actes et s'ils ont bien pensé ? Je suppose qu'ils l'ont fait, je ne les prends pas pour des idiots. Je trouve déplorable que l'on soit en train de se désoler, de pleurnicher, de se demander comment cela se fait que l'on nous écoute pas à l'Inspection Académique, alors que vous n'êtes quand même pas assez naïf pour savoir que les choses ne s'obtiennent pas sans des rapports de force. Vous le savez très bien. Que ce soit en politique ou ailleurs, s'il n'y a pas de rapports de force, si on ne fait pas une démonstration de sa volonté, de sa puissance et de son désir important, vous savez très bien que cela ne marchera pas. Quand je dis naïveté, c'est encore vous faire beaucoup d'honneur, peut-être que c'est aussi de la schizophrénie, d'un côté on est pas d'accord mais on va faire comme si on était d'accord, donc on va dire oui quand même. Là on ne sait pas ce que votre main gauche et votre main droite font, ce que votre cerveau gauche ou votre cerveau droit font les uns avec les autres. Où alors, c'est carrément de l'hypocrisie et des larmes de crocodile. Vraiment, cela me fâche beaucoup. L'exposé de M Malléjacq est très courtois, il nous dit qu'il a tout fait, je ne sais pas si vous avez tout fait. Si vous avez tout fait, vous avez discuté avec l'Inspectrice d'académie qui représente une politique qui est là pour casser l'école publique. Vous savez très bien que vous n'avez pas tout fait. Vous ne vous attendiez quand même pas à ce que l'Inspectrice d'académie vous donne un blanc saint et vous dises, mais oui bien sûr, on s'était trompé, on va revenir en arrière. D'autant plus,

vous allez au-delà de ce que nous vous demandons. On vous demande de fermer une classe, et vous fermez une école. Je voudrais m'adresser vraiment à tous les conseillers municipaux, est-ce que vous avez bien pensé à la chose ? Est-ce que vous y avez bien réfléchi ? Est-ce que vous serez fier devant les concarnois d'avoir levé le doigt, d'avoir dit oui à ce projet ? Et d'être non pas de ceux qui résistent mais de ceux qui courbent l'échine. Voilà ce que j'ai à dire.

M le Maire :

Merci Mme Dieterlé. Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

M le Maire, comme nous parlons des affaires scolaires, je voudrais vous informer sur la situation des RASED, qui comme vous le savez certainement, sont les réseaux d'aides spécialisés aux élèves en difficulté. Ils ont pour mission de fournir des aides spécialisés à des élèves, comme je viens de le dire en difficulté dans les écoles primaires publiques et ce à la demande des enseignants, que ce soit dans les classes ou hors des classes. Ils comprennent des enseignants spécialisés chargés des aides à dominante pédagogique, c'est-à-dire, les maîtres E, des enseignants spécialisés chargés des aides à dominante rééducative, les maîtres G, et les psychologues scolaires. Il y avait plus de 4 000 rééducateurs maîtres G en 2003, ils sont 3 000 cette année, et leur nombre va diminuer de près de la moitié. Il reste tout au plus 5 000 postes de maîtres E contre 6 800 en 2003. En 2011, seuls 64 enseignants ont été autorisés à suivre une formation de maître G, contre 252 en 2008. Pour ce qui est des maîtres E, 312 départs en formation ont été autorisés en 2011, contre 544 en 2008. Cette politique nationale s'applique bien évidemment aussi dans le Finistère. Les aides personnalisées préconisées par certains ne peuvent remplacer ce travail en équipe qui permet d'analyser les difficultés et amener des solutions spécifiques. Dans notre commune, un seul réseau spécialisé qui de fait ne peut s'occuper que de 2 écoles Lanriec et Kerandon. Alors, permettez-moi ce soir de paraphraser le Président de la République en vous disant que, pas plus que le curé ne pourra jamais remplacer l'instituteur, je ne pense pas que les structures d'enseignement privé et pour être clair je ne parle pas ici de l'enseignement professionnel, puissent un jour remplacer efficacement le service public d'éducation. Les coupes sombres budgétaires qui viennent années après années détruire le service public en touchant de manière des plus tragiques les plus fragilisés des enfants, coûteront et coûtent cher à la société. Nous vous demandons, M le Maire, d'intervenir, à tout niveau de l'Education Nationale, Inspection d'Académie, Ministère pour enrayer ces politiques qui enfoncent ici à Concarneau comme partout ailleurs, de plus en plus d'élèves dans l'échec scolaire, la violence, l'exclusion. Si j'osais, je vous demanderais M le Maire, de bien choisir votre bulletin de vote en avril et mai prochain pour que cette politique cesse enfin.

M le Maire :

Merci Mme Ziegler. M Malléjacq.

M Malléjacq :

Il y a pas mal de questions. Je vais commencer par le RASED pour répondre à Mme Ziegler. Sachez que lorsque nous avons rencontré, M le Maire et moi-même, Mme Kieffer, au mois de janvier je lui ai dit que je trouvais effectivement que les prises de position par rapport au RASED ne me convenaient pas du tout. Je trouvais que tous les moyens devaient être maintenus pour justement favoriser le maintien des RASED. Voilà ce que je lui ai dit, M le Maire en est témoin. Après, nous pouvons difficilement faire plus. Tout cela pour vous dire que je prends personnellement à cœur la situation du RASED.

Sur la 1^{ère} intervention, celle de Mme Le Meur, personne ne peut nier ici la qualité de l'enseignement sur Kerosé. C'est une école que je connais bien, cela fait 4 ans que je suis au conseil d'école. Je connais bien une partie des parents, les enseignantes et le personnel non enseignant. Je suis bien évidemment attristé de l'évolution des effectifs sur Kerosé. Néanmoins, là où je ne vous rejoins pas, c'est lorsque vous dites que nous avons joué l'inquiétude, pour quelque part, si je comprends bien vos propos, forcer la main aux parents d'élèves, attiser l'inquiétude afin d'obtenir leur assentiment quant à la fermeture de l'école. Ce n'est pas vraiment l'impression que j'ai eue lorsque je les ai rencontrés. Je n'ai pas eu l'impression d'agir en agitateur de mauvaise intention. Je n'ai pas eu l'impression de les effrayer. J'ai au contraire répondu de la façon la plus transparente possible à toutes leurs inquiétudes et à leurs questions. Nous avons évoqué les 2 possibilités, celle de garder l'école et de garder la classe telle qu'elle était avec ses 4 niveaux sur l'année prochaine avec les conséquences que j'évoquais tout à l'heure et nous avons évoqué également la solution qui est proposée aujourd'hui, à savoir celle du regroupement. Honnêtement, je n'ai pas eu l'impression qu'il s'agissait de faire peur à qui que ce soit. Vous évoquiez également le pessimisme et la fatigue de l'équipe enseignante.

Il est vrai que cela fait longtemps que l'équipe enseignante de Kerosé est sur la sellette. Ceci je n'ai pas senti non plus, cette lassitude et cette fatigue. C'était plus un constat qui va dans le sens de l'amélioration des qualités d'accueil de l'enfant. Dans les échanges que j'ai pu avoir avec eux ou avec les parents d'élèves, les qualités d'accueil de l'enfant étaient vraiment au centre des intérêts.

Pour répondre à M Carduner, je suis complètement d'accord avec lui. L'enjeu de l'éducation est vraiment quelque chose de très important. À chaque fois que nous rencontrons l'Inspection Académique, nous portons ce genre d'arguments. Après, quant à savoir si nous avons des arguments ou des possibilités de les faire ployer, nous avons des arguments oraux mais nous pouvons difficilement faire autre chose.

Pour répondre à M Colimard, quand vous parlez des enfants où vous dites qu'il faudrait presque qu'ils dégagent, je trouve le terme un peu fort quand même dans la mesure où on ne les fait pas dégager comme vous dites de l'école, on leur propose une solution qui n'est pas mauvaise. Nous leur apportons une structure rénovée, avec des enseignants qu'ils connaissent, il faut savoir que Mme Cotten, pour ne pas la nommer, actuellement directrice à Kerosé, se retrouvera à Lanriec maternelle. Les enfants de Kerosé ne seront pas perdus. Il seront dans une structure complètement rénovée avec des simples niveaux. Nous ne pouvons pas dire que la situation proposée soit une situation de second rang et une mauvaise situation. J'ai du mal à comprendre ce terme « presque vous dégagiez ».

M le Maire :

Merci M Malléjacq. M Debuyser voulait intervenir sur un propos.

M Debuyser :

Oui, je voudrais intervenir sur les jeunes à Concarneau. On nous accuse de ne pas faire ce qu'il faut pour garder les jeunes à Concarneau. Vous devriez quand même savoir que depuis 4 ans c'est l'une de nos priorités. Vous savez que nous avons fait des pass-foncier. Ils ont tous été pris. Nous avons fait de la location-accession, elles sont toutes complètes. Nous allons d'ailleurs continuer. Alors dire que nous ne faisons rien pour garder les jeunes, ce n'est pas vrai. Je vous rappelle aussi qu'au Lin nous allons faire un bâtiment réservé aux jeunes ménages et dont les prix seront fait de la sorte que les jeunes puissent y accéder. Nous allons avoir des logements en accession à la propriété à Poulyoud, nous allons en avoir à Penanguer. Alors, dire que nous ne faisons rien pour garder les jeunes à Concarneau, c'est faux.

Maintenant, effectivement pour rejoindre M Carduner, garder les jeunes à Concarneau est un problème. Ceux qui participent actuellement au plan local de l'habitat, le PLH, doivent savoir que c'est un point crucial qui a été soulevé et sur lequel le comité de pilotage va travailler ardemment. Cela a également été soulevé lorsque que nous avons travaillé sur la SCOT. Il s'avère effectivement que ce n'est pas une question de vouloir ou pas garder les jeunes à Concarneau, c'est simplement une question de prix. Nous voyons très bien que ces dernières années, les jeunes sont partis sur Elliant, Saint-Yvi et Melgven au détriment de Concarneau. Pourquoi ? C'est simplement une question de prix du foncier et de prix des terrains. Nous allons travailler dessus, c'est sûr que c'est un problème, c'est sûr que nous y sommes attachés, et nous allons voir ce que nous pouvons faire dans ce domaine. Merci.

M le Maire :

Oui, M Colimard.

M Colimard :

Juste pour rappeler mon propos à M Malléjacq. La délibération qui nous est proposée comporte 2 points. Et le 2^{ème} point est la désaffectation des locaux. C'est à ce propos que j'ai souligné le fait que les marmots, pour reprendre l'expression, étant encore présents, et bien on leur dirait, oui, sous une certaine forme, et bien les locaux où vous êtes, terminé basta, on en parle plus. Je ne sais pas si les marmots pigeraient mais les parents dont vous dites avoir obtenu l'assentiment, dans la délibération, je vois dans ce contexte et après contact avec les parents, il n'est pas fait part d'assentiment ni d'accord. Je sais que cela n'a pas été l'enthousiasme, c'est le moins que l'on puisse dire, c'est plutôt contraints et forcés par vos arguments et ceux de l'Académie, maintenant ceux du Préfet et ceux de M le Maire, que et bien allez, laissons faire. Admettons. Mais de là à nous vendre cette opération comme étant quelque chose qui va dans le sens d'un plus pour les enfants, il ne faut pas exagérer.

M le Maire :

Oui, M Carduner.

M Carduner :

Merci M le Maire. Bien évidemment, M Debuyser, vous êtes un peu dans la caricature parce

qu'il ne nous viendrait pas à l'idée de dire que vous ne faites rien pour les jeunes sur Concarneau. Mais où je voulais rebondir, vous avez parlé du logement, c'est vrai, il y a un certain nombre d'initiatives qui sont prises tant mieux, mais je parlais aussi du bassin d'emploi. Que faisons-nous pour attirer.... ?

M le Maire :

Je vais répondre.

M Carduner :

Ah, excusez-moi ! Et enfin, il faudrait répondre aussi sur ma dernière question sur la gestion des biens communaux.

M le Maire :

Mme Le Meur pour terminer et je vais conclure.

Mme Le Meur Gaël :

Oui, pour préciser. Lorsque je parlais d'inquiétude, il s'agissait, M Malléjacq, n'importe quel parent à qui vous allez dire que l'année prochaine ce sera soit dans une autre école ou dans une école à 4 niveaux, n'importe quel parent vous dira, non pas 4 niveaux. Bien évidemment, donc c'est là que je dis que vous avez joué sur l'inquiétude par rapport à vos 2 propositions.

Il y a 4 ans, lorsqu'il y a eu la 1^{ère} inquiétude, le discours n'était pas du tout celui-là. Le discours était beaucoup plus combatif, alors que là le problème était déjà réglé. Vous mettiez en avant soit la classe à 4 niveaux qui est un repoussoir, soit l'école de Lanriec. Quand je dis qu'au niveau de la politique de l'urbanisme vous n'avez pas fait ce qu'il faut, vous avez bien dit M Debuysier, vous allez faire ça, nous allons faire ça, c'est bien ce que je vous reproche, c'est-à-dire qu'entre 2008 et 2010, il n'y a quasiment rien eu en terme de projets.

M Debuysier :

Je viens de vous expliquer.

Mme Le Meur Gaël :

Non, vous dites, nous allons. Il y a eu une rupture pendant quelques....

Si je peux m'exprimer ? Nous avons dit courtoisie, M le Maire.

M le Maire :

Vous pouvez conclure ? On en a déjà parlé.

Mme Le Meur Gaël :

Je vais conclure.

Il y a eu une période où vous n'avez pas pris la mesure de la gravité de la situation. Ce qui a conduit il y a 2 ans quasiment jour pour jour dans ce même conseil, à la fermeture et à la désaffectation du Lin. Ce qui nous conduit ce soir à Kerose. Pour rejoindre mes collègues, je ne vois rien de positif dans cette décision. Ce ne sera pas un plus pour les enfants, à aucun niveau, évidemment que non. Je ne pense pas qu'ils pouvaient trouver mieux que ce qu'ils avaient à l'heure actuelle. Ne me faites pas croire le contraire.

M le Maire :

Merci Mme Le Meur.

Mme Le Meur :

Et je vais conclure, merci. Vous pouvez au moins me laisser aller jusqu'au bout, on commence bien dès le 1^{er} dossier, je vous remercie.

M le Maire :

M Besombes.

M Besombes :

Juste un petit mot. Lorsque vous dites que nous n'avons pas mesuré la gravité de la situation il y a 4 ans. Cette situation grave, elle a été laissée par qui ? Vous ne pouvez pas dire qu'en l'espace de 4 ans nous n'avons pas pu corriger l'inertie de 25 ans de politique qui n'était pas en faveur de la jeunesse à Concarneau.

Brouhaha !

M Besombes :

Vous ne pouvez pas dire cela ! La situation grave, c'est vous qui l'avez laissée. Et je vous

laisse à vos mots.

M le Maire:

Stop, s'il vous plaît stop !

M Besombes :

C'est ce que vous avez dit.

M le Maire :

S'il vous plaît Mme Le Meur.

Début de la délibération, de 1994 à 2011. Les effectifs des écoles publiques ont été réduits de 622 élèves. Le problème ne date pas de 2008. A la rentrée prochaine, il y aura moins 100 élèves. Nous ne l'avons pas inventé. C'est lié à quoi ?

Vous pouvez me laisser terminer Mme Dieterlé ? Le problème est d'abord lié à la dénatalité, il est lié également, malheureusement, à la démographie scolaire par conséquence.

Je sais qu'il est toujours fâcheux de fermer une école. Est-ce que vous croyez que nous le faisons avec gaîté ? Est-ce que vous croyez que l'année dernière nous n'avons pas défendu tous les deux l'école de Kerosé ? Nous sommes allés 2 fois à l'Inspection académique pour l'école de Kerosé. Déjà l'année dernière il y avait une fermeture en vue. Nous savons très bien que l'école est un symbole fort, c'est un symbole sensible de la République. Nous en sommes tout à fait conscients. Nous sommes les premiers fâchés de fermer cette école. Au delà des éléments éthiques que je viens de préciser, il n'en demeure pas moins que la démographie scolaire existe. Je viens de donner quelques chiffres. Il nous faut nous adapter, eu égard les effectifs. Mais il faut aussi tenir compte des intérêts pédagogiques des enfants comme le disait M Malléjacq, et des parents qui ont fait un constat et qui ont participé également largement à la concertation dans un contexte certes sensible et difficile, mais d'une façon pragmatique et fonctionnelle. Voilà ce qu'il faut dire. Il y a 622 élèves en moins entre 1994 et 2011. 100 élèves en moins à la rentrée 2012-2013. Kerosé et Lanriec sont situés à moins d'un kilomètre. Nous sommes toujours dans le même quartier. Les conditions d'accueil seront nettement améliorées. La concertation n'a pas été menée comme vous le disiez. Nous sommes désolés que cela se passe comme ça. Mais nous avons fait le maximum pour que les conditions soient réunies et que les enfants puissent se rendre à moins d'un kilomètre dans des conditions nettement plus intéressantes. Voilà ce qu'il faut dire. Mais nous évidemment nous sommes dans l'opérationnel et nous sommes bien obligés de tenir compte d'éléments fonctionnels. Évidemment que cela fait mal lorsque l'on ferme une école.

Je voulais répondre à M Carduner pour lui dire qu'il n'y a pas de projet de remplacement des locaux pour l'instant sur les lieux. Nous ne savons pas du tout ce que nous allons y faire. Ce n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui.

En ce qui concerne l'urbanisation, là encore, comme le précisait M Debuyser, bien sûr que nous en sommes conscients. Il vous a donné certains éléments. Il faut savoir qu'à Concarneau, 80 % au moins des lotissements qui sont réalisés, sont réalisés avec des opérateurs publics tels qu'Habitat 29, l'Opac. Mais sachez que nous y faisons attention. Nous faisons le maximum pour que ces 2 opérateurs principaux puissent proposer des logements en bon rapport qualité-prix et c'est le cas. Nous pouvons évidemment faire mieux, mais à Concarneau, il y a de la location, de la location-accession, de l'accession à la propriété, il y a encore certainement moyen de se loger. Mais comme disait M Carduner, le logement est lié au travail, à l'économie. Là encore c'est sûr que notre collectivité n'a pas la maîtrise totale de l'économie sur la ville. C'est quand même l'affaire d'entreprises privées. Là encore il y a aussi le facteur conjoncturel et le facteur économique qui entrent en ligne de compte. Est-ce qu'à Concarneau nous sommes vraiment touchés de ce côté-là ? Je ne suis pas sûr non plus. Les entreprises du port, je ne vais pas dire qu'elles ont une activité florissante, mais il se maintient sur le port des activités qui sont quand même relativement correctes.

Ensuite, il y a des projets tels que la thalasso avec à terme 80 à 100 emplois nouveaux. Nous pouvons également parler de Colguen par exemple. À Colguen, c'est au 21 mars 2012, c'est-à-dire hier, 123 emplois supplémentaires.

Brouhaha....

M le Maire :

On est pas à Concarneau à Colguen ? Ensuite, il y aura 101 offres d'emplois supplémentaires, ce qui fait qu'à terme il y aura 224 emplois supplémentaires sur Colguen. Ce n'est quand même pas rien le développement de Colguen 2. Ensuite, je peux dire également qu'il est vrai qu'il y a des zones d'emplois à Quimper et à Lorient. Je me souviens, et je l'ai déjà dit dans cette salle, j'avais posé la question à notre Député, sur la

zone de Kerauret, c'était pendant la campagne électorale en 2001. Où vont aller travailler les gens qui vont habiter à Kerauret ? Et bien, sur le bassin d'emploi de Quimper. Il y a Concarneau mais il y a aussi Quimper. C'est vrai qu'il y a des jeunes qui nous échappent parce que déjà au niveau scolaire, les études supérieures, la fac ce n'est pas à Concarneau. Automatiquement, ces gens-là on les retrouve sur les grands bassins d'emplois de Nantes, Rennes, Brest. À Concarneau, l'emploi est toujours présent. Je ne pense pas qu'il y ait une saturation ou une dégringolade. Néanmoins, c'est vrai aussi que nous sommes sur un site touristique avec des emplois précaires, des emplois saisonniers. Et les jeunes, eu égard les revenus qu'ils peuvent avoir, n'ont peut-être pas la possibilité de se loger facilement compte tenu de ces conditions. Ce n'est pas facile de trouver un équilibre. Le problème du logement entre autre et des écoles en particulier on le retrouve également à Fouesnant. Pourtant, Fouesnant s'agrandit. Aujourd'hui, le problème c'est un problème de dénatalité. À Trégunc qui n'est pas très loin, chaque année il y a une démographie scolaire récurrente. C'est peut-être lié, comme le disait M Debuysier au foncier du bord de mer. Aujourd'hui il y a l'offre et la demande et les gens qui viennent de l'extérieur pour s'installer à Concarneau font peut-être flamber le foncier. C'est cela qui malheureusement provoque un déséquilibre au niveau des jeunes. C'est pour cela que nous retrouvons les jeunes à Melgven ou à Saint-Yvi.

Sachez que nous faisons pour le mieux. Nous ne maîtrisons pas totalement la situation de ce côté-là parce que l'économie est lié à la conjoncture, à des bassins d'emplois, et la collectivité n'a pas tous les atouts pour répondre à cette problématique. Pour revenir à l'école, ça ne nous fait pas plaisir non plus. Mais offrir un meilleur accueil à moins d'un kilomètre de là où ils étaient avec des éléments pédagogiques qui sont nettement plus intéressants, et bien oui. Nous accompagnons dans de bonnes conditions les enfants qui vont aller à Lanriec. Encore ce matin, nous avons accéléré les appels d'offres pour que 2 écoles soient réhabilitées et restaurées pour la rentrée scolaire de septembre. En janvier, une école sera également refaite. À partir du mois de janvier, comme le disait M Malléjacq, toutes les écoles seront restaurées à Lanriec et les élèves pourront pratiquer dans de bonnes conditions. Voilà ce que nous pouvons dire. Mais je comprends que vous ayez des arguments négatifs qui ne sont pas favorables par rapport à ces décisions. Nous sommes dans l'opérationnel par rapport à des éléments que l'on veut fonctionnel. Maintenant, la critique, nous pouvons la recevoir mais il faut bien prendre des décisions.

Oui, Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

M le Maire, nos arguments ne sont pas négatifs. Ce sont les vôtres qui le sont.

M le Maire :

Bien sûr ! Oui, M Carduner.

Mme Dieterlé :

Attendez, je n'ai pas fini. Excusez-moi !

M le Maire :

Vous avez eu un temps de parole déjà Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

Oui, j'ai eu un tout petit temps de parole et vous un très grand temps. Donc je peux quand même dire quelque chose. Ce n'est pas très compliqué. Ce que je veux vous dire, c'est que vous présentez d'une façon arbitraire que je trouve intellectuellement malhonnête. Je dis intellectuellement malhonnête le fait que quand il y a une baisse d'effectifs, il y ait une espèce de loi naturelle qui décide que les classes doivent fermer. Ça ce n'est pas une loi naturelle, M le Maire, c'est une politique. C'est un choix politique. Je veux dire que ce n'est pas parce que tout à coup il y a 28 élèves qu'une école doit fermer. Je veux dire que si vous n'êtes pas d'accord, si ça vous brise le cœur et que vraiment ça vous fait du mal, et bien luttiez pour que ce soit autrement. Mais n'ayez pas la malhonnêteté de présenter cela comme quelque chose qui est du domaine du bon sens, de l'adaptation au phénomène naturel de la vie et de la société. Ce n'est pas vrai. Ce n'est pas comme ça.

M le Maire :

M Carduner.

M Carduner :

Merci. Cette situation qui est catastrophique au niveau du bassin d'emploi et de la désaffectation des jeunes est quand même inquiétante. Puisque nous sommes sur les chiffres, il y a eu une baisse de 622 élèves sur 17 ans et vous venez de nous parler d'une

baisse de 100 élèves sur un an.

M le Maire :

Nous sommes responsables ?

M Carduner :

Ce n'est pas cela que je voulais vous dire, je peux terminer mon propos ? Ce que je voulais dire par là et que j'ai déjà dit au préalable dans ma 1^{ère} intervention, c'est que nous assistons à une accélération de la chose. Et justement je pense que face à une situation aussi inquiétante sur Concarneau, une cellule de réflexion rassemblant toutes les forces vives à Concarneau devrait être mise en place à ce niveau-là.

M le Maire :

M Carduner, vous l'aviez rappelé ou c'était peut-être Mme Le Meur qui l'avait rappelé tout à l'heure. L'année dernière effectivement, concernant le Dorlett nous avons fait un démarchage dans le quartier, compte tenu qu'il y avait un lotissement qui se réalisait, c'était un opérateur public avec des attributions au niveau des jeunes. Nous avons cru qu'il y aurait beaucoup de jeunes et que cela permettrait au Dorlett de compenser et d'éviter qu'il y ait des enseignants qui partent. Nous avons eu une surprise, cela ne s'est pas révélé. Ce que nous souhaitons c'est que la tendance se renverse. Quand tout à l'heure nous parlions de Lanriec avec Kerrichard, nous espérons que cela amènera des élèves dans le secteur et que l'école de Lanriec pourra accueillir de nombreux élèves. Ce sera aussi le cas dans d'autres quartiers, nous l'espérons également comme Penanguer par exemple. Nous espérons que la tendance sera renversée, eu égard le nombre de lotissements qui sont en train de se réaliser à Concarneau et qui se réaliseront dans les 2 ou 3 prochaines années. Nous espérons qu'après, si les effectifs augmentent, que cela nous permettra d'aller défendre auprès de l'Inspection Académique le fait qu'il nous faut des enseignants supplémentaires.

Rapidement, M Colimard, parce que nous avons 29 délibérations.

M Colimard :

Oui, très rapidement. Justement, sur votre espoir que la situation se renverse, sur ce que vous avez dit être votre sentiment qu'il y a des perspectives optimistes sur le développement de Concarneau. Justement, ne nous proposez pas la désaffectation des locaux à usage scolaire ! Voilà !

M le Maire :

Très bien. M Malléjacq pour terminer.

M Colimard :

Il n'y a pas plus simple et élémentaire que cela.

M Malléjacq :

Je voulais juste dire une chose effectivement. Cette décision de fermer l'école de Kerosé aurait été grave si on n'avait pas été dans une situation comme le soulignait tout à l'heure M Carduner, avec une tendance lourde de baisse des effectifs encore aggravée l'année prochaine. On aurait pu effectivement nous accuser de prendre une décision à la va vite, à l'emporte pièce, d'une manière un peu conjoncturelle. Malheureusement, et on le voit bien, ce n'est pas le cas. Cela aurait été aussi certainement grave si dans les autres écoles publiques de la ville nous n'avions pas eu les capacités d'accueil pour recevoir ces enfants de Kerosé mais aussi d'autres enfants. Il faut savoir que, ne serait-ce que dans le cas de l'école publique de Lanriec maternelle, où iront l'année prochaine les enfants de Kerosé, on se retrouverait encore avec des capacités d'accueil importantes même après le transfert de l'école de Kerosé. Il en serait de même dans beaucoup d'autres écoles où nous avons des capacités d'accueil. C'est vrai encore une fois pour revenir sur les propos de M le Maire tout à l'heure, c'est une décision qui est difficile, mais qui est prise dans un contexte qui est très particulier et qui est un contexte qui est constant depuis déjà plusieurs années. Encore une fois, c'est une décision qui n'empêche pas d'accueillir des enfants dans des écoles publiques. Nous avons des écoles publiques qui sont en bon état, dans lesquelles il y a des personnels très compétents. Nous avons des capacités d'accueil. Justement, ce n'est pas une atteinte contre les écoles publiques, au contraire. C'est une adaptation du tissu scolaire pour que nos écoles publiques gardent une attractivité.

M le Maire :

Merci M Malléjacq. Nous allons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ? Pensez aux pouvoirs.
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

Le 2^{ème} point, nous sommes toujours sur l'éducation et c'est M Malléjacq qui va nous présenter un sujet sur le forfait communal aux écoles privées.

2	Education jeunesse : écoles privées - forfait communal
---	--

M Malléjacq :

M Malléjacq indique en début de lecture du rapport :

Vu la circulaire 2012-025 du 15 février 2012 qui abroge et remplace la circulaire 027-142 du 27 août 2007,

(lecture du rapport)

M le Maire :

Merci M Malléjacq. Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

M le Maire, vous connaissez notre position sur le forfait communal aux écoles privées, nous n'y reviendrons pas en détail. Cependant, c'est l'occasion pour nous de faire quelques remarques sur ce forfait. Tout d'abord, comme la dernière fois, vous continuer à intégrer des postes ATSEM, activités extra-scolaires par exemple, que la circulaire de 2007 a supprimé. Nous n'allons pas vous demander pourquoi, la raison est simple, cela vous permet de gonfler encore un peu plus le chiffre que vous nous présentez comme étant le coût pour les élèves des écoles publiques et sur lequel vous vous basez pour augmenter très fortement ce forfait. On peut d'ailleurs étonnement noter le bond qu'a fait ce coût depuis votre arrivée puisque les premiers chiffres de 2006 et 2007 évaluaient cela autour de 455 € et aujourd'hui vous nous présentez cela autour de 862€.

M Besombes :

C'est la loi.

Mme Le Meur Gaël :

Non, ce n'est pas la loi. Excusez-moi, je vais aller jusqu'au bout de mon propos. Je vous rappelle aussi par contre que la loi ne nous oblige pas à financer le fonctionnement des écoles maternelles privées. Et votre délibération ne précise pas une nouvelle fois ce que vous décidez concernant les moins de 3 ans. Cela aurait été intéressant de le mettre noir sur blanc sur la délibération. À ce titre, nous aimerions, pour les années précédentes, disposer de la liste nominative par trimestre des enfants pour qui le forfait communal a été versé. Le tableau nous confirme que sous couvert d'une équité de façade car l'école privée n'est absolument pas soumise aux mêmes contraintes que l'école publique. Lors du dernier passage de ce dossier un de vos élus avait évoqué la fermeture des postes dans le privé. Juste pour comparer, depuis 2007, c'est moins de 7 000 suppressions dans les écoles privées sur les 80 000 postes fermés au niveau de l'Education Nationale globale. Vous accordez cette année encore un forfait extrêmement favorable aux écoles privées au détriment de l'école publique, partant du principe que le public et le privé c'est identique. Je me dois ici de rappeler que si nous ne remettons pas en cause la liberté du choix des familles pour la scolarité de leurs enfants, choisir l'école privée, c'est accepter pour une famille de payer pour un enseignement et ce n'est certainement pas ce à quoi doit servir l'argent public. Nous voterons bien sûr contre cette délibération.

M le Maire :

Quelqu'un veut intervenir ?

Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

Je vais être brève, de toute façon c'est pareil, je partage ce qu'a dit ma collègue. Nous n'allons pas revenir sur nos états d'âme et...je préfère être polie. Ce serait un peu mal sonnante.

M le Maire :

Cela ne nous fait pas rire.

Mme Dieterlé :

Cela ne me fait pas rire non plus figurez-vous, mais justement je me retiens pour être polie. Je fais un effort. Je trouve que vous contournez la loi quand cela vous arrange. Tout à coup cela vous arrange alors vous la contournez. Vous allez bien au delà de ce qui est autorisé, permis, souhaitable et ce qui est prescrit. Je trouve que c'est insupportable. Et c'est d'autant plus insupportable parce que vous nous rabattez les oreilles à longueur de

temps sur le manque de moyens de la municipalité en faveur des équipements publics. C'est tout, je ne vais pas insister plus longtemps.

M Malléjacq :

Je voulais juste apporter une petite précision justement concernant la législation. En préambule de la délibération, je faisais référence à la circulaire qui est maintenant en vigueur et qui date du 15 février 2012. Elle a annulé et abrogé la circulaire de 2007 dont parlait Mme Le Meur tout à l'heure. Je tiens le texte à votre disposition. En substance il en sort les choses suivantes. Cette nouvelle circulaire précise les conditions d'application de la loi 2009-1312 du 28 octobre 2009. Elle prend en compte en particulier les dépenses obligatoires et qui sont les dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat dans les mêmes conditions que les classes équivalentes du public. Il est stipulé que la dépense n'est obligatoire que pour les élèves qui résident sur le territoire de la commune, que la commune peut supporter les écoles maternelles, que le montant du forfait est calculé par élève et par an. Vous en avez les montants et ils sont issus du CA 2010, et la liste des dépenses à inclure est conforme à la constatation du conseil d'Etat. Vous vous souvenez que la précédente circulaire avait été soumise à un avis du conseil d'Etat, et que seules sont retenues ici, les dépenses obligatoires au terme de cette circulaire et en particulier, les ATSEM font partie de ces dépenses obligatoires. Cela répond à la question que vous aviez tout à l'heure.

M le Maire :

Très bien M Malléjacq. Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Vous dites que vous avez précisé la circulaire dans la délibération ?

M Malléjacq :

Je l'ai précisé en préambule.

Mme Le Meur Gaël :

Mais elle n'est pas indiquée là.

M Malléjacq :

Elle n'est pas indiquée là parce que...

Mme Le Meur Gaël :

Il aurait fallu donc l'indiquer pour que la délibération soit valable.

M le Maire :

Nul n'est censé ignorer la loi.

M Malléjacq :

Elle sera dans le compte-rendu.

Mme Le Meur Gaël :

Nous sommes d'accord que par rapport au document que nous avons eu pour étudier ce dossier la circulaire n'était pas précisée.

M Malléjacq :

Nous sommes d'accord. Ceci dit, cette circulaire je n'en connaissait pas non plus l'existence il y a quelques jours.

Mme Le Meur Gaël :

Pour que notre intervention soit complète il aurait fallu que ce point-là soit précisé, expliquant que vous vous basiez également sur cette circulaire.

M Debuyser :

Vous avez raison de ne pas connaître la loi.

Mme Le Meur Gaël :

Le 2^{ème} point, c'est la liste nominative des enfants que je vous ai demandé. Est-ce que vous pouvez nous la faire parvenir ?

En temps qu'élus nous devons avoir accès à ce genre de document, je suis désolée. Merci.

M Malléjacq :

Sur la liste des élèves, je ne sais pas qu'elle est la position habituelle, c'est à voir. Ceci

dit, là il n'y a rien à cacher. La liberté du choix de l'école est reconnue aussi par la loi. Pourquoi pas ?

M Besombes :

Je voulais préciser quelque chose, tout à l'heure j'ai entendu que les parents étaient d'accord pour financer l'enseignement à leurs enfants. C'était un enseignement qui était financé par les parents, ce qui est faux. Je veux vous rappeler qu'il s'agit-là d'écoles qui sont sous contrat. L'enseignement est financé par l'Etat. Nous avons une équité de traitement entre l'enseignement privé et l'enseignement public. Que l'on retrouve cette équité au niveau du forfait scolaire, la logique tient aussi.

M le Maire :

Bien s'il vous plaît. Oui, M Colimard et nous allons nous arrêter là, le débat idéologique a déjà eu lieu.

M Colimard :

Pour prolonger ce que vient de dire M Besombes, l'intérêt qu'il y a de remettre sur la table en couvert, la nécessité d'instaurer un grand service public d'éducation.

M Besombes :

Là est votre combat. Vous opposez.

M Colimard :

Mais non je n'oppose pas.

M le Maire :

S'il vous plaît, on vous a laissé parler.

M Colimard :

Je n'oppose pas.

M Besombes :

Vous opposez systématiquement une forme d'enseignement à une autre. Il y a un constat que ces deux enseignements sont reconnus par l'Etat, ils sont financés par l'Etat. On se base sur une législation qui est votée par le parlement. Il n'y a rien d'illégal là-dedans. C'est simplement la volonté d'une certaine équité. Et cette équité-là, de nombreux députés socialistes la promeuvent. Je ne vois pas quel est ce soir le débat de remettre à nouveau un débat sur le fond qui a été réglé au niveau de l'Etat depuis de nombreuses années.

M le Maire :

De toute façon, M Colimard, nous allons conclure. Le débat idéologique a déjà eu lieu à plusieurs reprises dans cette salle. Nous n'allons pas le reprendre ce soir. Je pense que c'est un combat d'arrière garde. Je suis désolé, ça devient archaïque. D'ailleurs, le candidat socialiste aux présidentielles....

Brouhaha....

M le Maire :

Pardon, laissez-moi parler... il n'a pas voulu que ce soit un sujet polémique. Voilà pour conclure et ensuite nous allons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Education-jeunesse, M Echivard sur la bourse au permis de conduire.

3	Education jeunesse : bourse au permis de conduire
---	---

M Echivard :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Echivard. Est-ce qu'il y a des observations sur ce sujet ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
J'ai juste 2 questions. Combien avez-vous prévu de bourses pour la 1^{ère} année ? Le jury est composé d'élus de la commission jeunesse, il s'agit de tous les élus ? Ce sera représentatif ou ?

Brouhaha...
Ceux qui viennent en commission.

Mme Le Meur Gaël :
Je vais juste clarifier. Quand il y a plusieurs commissions qui se chevauchent, il est difficile de pouvoir être partout. Nous avons à plusieurs reprises dit qu'effectivement qu'il fallait que ce soit bien distinct mais ce n'est pas toujours le cas.

M Echivard :
Ce sont 2 questions pertinentes, oui. Je vous rassure, la somme globale est de 2 500 €. Cela peut correspondre à 5 bourses.
En ce qui concerne la constitution de la commission, elle sera composée des élus qui sont membres de la commission jeunesse.

M le Maire :
Merci M Echivard. Nous procédons au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?
Merci.

Le point 4, Mme Billet, pôle petite enfance famille, une convention de partenariat concernant le lieu d'accueil enfants parents.

4	Pôle petite enfance famille - lieu d'accueil enfants - parents : convention de partenariat relative au lieu d'accueil enfants parents
---	---

Mme Billet :
(lecture du rapport)

Mme Billet indique en cours de lecture du rapport :
Pour information, la fréquentation du LAEP a, dès son ouverture en septembre 2011, été importante. En moyenne, 12 à 15 enfants sont accueillis avec leurs parents et les familles reviennent régulièrement. De nouvelles familles arrivent aussi chaque jeudi pour bénéficier de ce lieu. Dans le cadre de la démarche partenariale initiée par la ville de Concarneau, différentes institutions se sont engagées dans le projet du LAEP par la mise à disposition de personnel au sein de l'équipe d'accueillants.

M le Maire :
Merci Mme Billet. Est-ce qu'il y a des remarques ?

M Colimard :
Ce n'est pas pour discuter de l'intérêt des dispositions qui sont présentées. Il s'agit juste d'une question de forme, secondaire, sans doute mais je préfère l'évoquer. Mme Billet est bien directrice de la Rue Béole ?

Mme Billet :
Je suis directrice mais je ne suis pas gestionnaire.

M Colimard :
Est-ce qu'il y a incompatibilité avec la présentation de la délibération et du vote ?

Mme Billet :
Sur les précédentes cela n'a pas posé souci.

M le Maire :
Vous ne prendrez pas part au vote.

M Colimard :
Ce n'est pas du tout pour contester l'intérêt.

M le Maire :
Ce n'est pas un problème.

Nous allons procéder au vote.
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?
Merci.

Bien, nous allons passer aux finances avec le remboursement des frais du feu d'artifice aux Filets-bleus. Mme Lemonnier.

5	Moyens généraux finances : remboursement des frais de feu d'artifices aux Filets bleus
---	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier.
Est-ce qu'il y a des remarques ?
Oui, M Carduner.

M Carduner :
Oui, comme nous parlons des difficultés financières des filets-bleus, je voulais un petit éclaircissement, je ne me souviens plus à combien revenait la location du parking de la CCI pour l'association des filets-bleus.

M le Maire :
C'est 3 500 €, il me semble.

M Carduner :
Oui, à peu près, je crois que c'est ça.

M le Maire :
Pourquoi est-ce que vous posez la question alors si vous le savez ?

M Carduner :
Et bien pour rebondir là-dessus.

M le Maire :
C'est pour savoir si on le savait ?

M Carduner :
Même si vous n'aviez pas su, je ne vous aurai pas mis un gage.
Non, c'est tout simplement pour me poser la question de fond. Nous avons un emplacement communal qui répond à toutes les qualités possibles et imaginables pour accueillir une telle fête. Je m'interroge sur la dépense que j'estime inutile du parking de la CCI. C'est tout.

M le Maire :
Très bien, d'accord, nous avons tous le droit de nous interroger.
Nous allons procéder au vote si vous le voulez bien.

Quels sont ceux qui sont pour la prise en charge de 5 000 € par la collectivité ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?
Merci.

M Nydell, concernant un point culture sur la convention et la subvention exceptionnelle à l'association Revoport.

6	Culture : convention et subvention exceptionnelle à l'association Rêvôport
---	--

M Nydell :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Nydell. Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, Mme Ziegler.

Mme Ziegler :
Je repose une question que j'ai posée en commission culture, pour être certaine d'avoir une réponse fiable.
Cette subvention exceptionnelle est prise dans quel pot ? En effet, vous travaillez sur des enveloppes budgétaires sport, culture, j'en passe et des meilleures. Et à chaque fois, en fonction de cette enveloppe, vous distribuez des subventions. D'accord ? Ma question est donc, est-ce que ces 10 000 € sont pris dans l'enveloppe culture ou dans une autre enveloppe ?

M le Maire :
Réponse, c'est dans une enveloppe dépenses imprévues. C'est une ligne budgétaire qui est prévue sur le budget 2012.

Nous pouvons procéder au vote.
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

Le point 7, action sociale, subvention exceptionnelle pour l'association Sourdine. Mme Le Thellec étant absente, je vais laisser Mme Depoid présenter ce sujet.

7	Action sociale : Subvention exceptionnelle pour l'association « sourdine »
---	--

Mme Depoid :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Depoid. Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
Nous sommes un peu gênés par cette subvention que nous voterons. Je vais vous expliquer pourquoi. Je vous rassure, nous n'avons rien contre la Sourdine ni contre son représentant qui est présent depuis peu au conseil d'administration du CCAS. Cependant, je ne peux pas m'empêcher de relier cette demande à la commission action sociale que l'on a faite en fin d'année concernant l'attribution des subventions. Nous en avons parlé lors du dernier conseil municipal lorsque nous avons voté les subventions. Lors de cette commission, il a fallu négocier par 5 et par 10 € pour ne pas baisser de quelques euros la subvention de certaines associations concarnaises dont l'utilité n'est plus à prouver dans le domaine social. On parlait qu'il fallait appliquer les - 2 %, qui ont été ensuite démentis au conseil municipal, de 100 on passait à 98, c'était ridicule. Même Mme Le Thellec avait dit lors du dernier conseil sa frustration sur ce sujet. Toutes ces associations et je vous cite par exemple, les blouses roses qui ont une subvention de 250 €, le secours catholique qui a aussi une subvention à hauteur de 400 €. Pourtant, ces associations touchent de nombreux concarnois. Nous ressentons ici, face à cette demande, Concarneau, mais autant Fouesnant qui a le siège de l'association sur sa ville, une différence de traitement et nous ne comprenons pas pourquoi. Cela veut peut-être dire qu'il faut revoir l'attribution de ces subventions pour les associations concarnaises et qui œuvrent dans le domaine du social. En plus, il est dit dans la délibération, nombre d'adhérents pour le secteur de Concarneau-Melgven 6, nombre de bénéficiaires concarnois, on ne peut pas le dire mais elle rencontre des bénéficiaires concarnois de façon ponctuelle. Il y a une iniquité de traitement, c'est-à-dire que par rapport à tous les éléments qu'on demande pour les associations concarnaises dans le cadre des demandes de subventions habituelles tous les ans. On demande un certain nombre de renseignements que là on passe outre. Que vous souhaitiez aider cette association, pourquoi pas, c'est votre choix. Mais toutes les associations qui œuvrent dans ce domaine-là devraient avoir les mêmes conditions de traitement. Une subvention à hauteur de celle de Quimper aurait été beaucoup plus cohérente par rapport à toutes les autres aides qui sont données pour les associations concarnaises qui œuvrent dans le domaine du social.

M le Maire :
Merci Mme Le Meur. Mme Depoid.

Mme Depoid :
Je vais répondre pour Mme Le Thellec puisqu'elle n'est pas là. Ici c'est une demande ponctuelle tout d'abord, pour l'achat de quelque chose de précis qui peut être utile pour les personnes qui ont un handicap sur Concarneau. Ceci dit, nous n'allons pas revenir sur la discussion des montants des associations avant. C'est une demande nouvelle pour un handicap qui n'a jamais été couvert à Concarneau. Pourquoi pas ? Je pense que pouvoir avoir ce conversor-pack à la disposition des concarnois pour des personnes ayant des problèmes d'audition et qui veulent assister à des conférences ou un spectacle, etc... est d'un grand intérêt. Voilà tout simplement.

M le Maire :
Merci Mme Depoid. Oui, Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :
D'après ce que j'avais pu comprendre à la commission des finances dans laquelle nous avons discuté de ce point, l'intérêt du projet était de permettre justement d'entrer progressivement dans la loi qui oblige d'avoir les équipements nécessaires au handicap et de financer par le biais de cette association un équipement qui serait par la suite nécessaire dans le cadre de la loi. Ce n'est pas cela qui avait été dit ? C'est ce que j'avais cru comprendre en tout cas. C'est pour cela que je l'avais votée.

Mme Depoid :
Tout à fait, Mme Dieterlé. C'est un second point positif. Nous avons des obligations vis-à-

vis des 4 handicaps, dans lesquelles toutes les communes doivent rentrer. C'est un moyen relativement simple qui peut être mis à disposition lorsqu'il y a des besoins ponctuels. Ce ne sont souvent que des besoins ponctuels, en attendant que tous les bâtiments puissent répondre aux 4 handicaps, mais malheureusement, ce n'est pas en 2015 que tous les bâtiments publics vont pouvoir répondre aux 4 handicaps. C'est effectivement un moyen, en particulier pour notre dossier du tourisme où on doit avoir la possibilité de pouvoir répondre aux 4 handicaps impérativement sur un certain nombre de conditions. Cela peut être en attendant que les bâtiments soient tous à répondre aux 4 handicaps, un moyen de répondre à cela.

M le Maire :

Merci Mme Depoid.

Mme Dieterlé :

Du coup, il faudra s'assurer une fois subventionnée et qu'elle soit en possession de cet équipement que l'association continue de travailler avec la ville de Concarneau, et mette cet équipement à disposition lorsqu'il y en a besoin. C'est la contrepartie.

Mme Depoid :

Il était prévu que ce soit mis dans la convention.

M le Maire :

Très bien.

Nous pouvons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Attribution de subventions exceptionnelles, Mme Lemonnier.

8	Moyens généraux finances : Attribution de subventions exceptionnelles
---	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des observations ? Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :
A la commission des finances, est-ce que c'est bien ce montant-là que nous avons décidé pour Ar Rouedoù Glas ? On avait dit qu'on leur votait que l'apéro.

Mme Lemonnier :
Et bien c'est cela.

Mme Dieterlé :
Et bien ça va, ce sera un bon apéro alors.

M le Maire :
Cela dépend combien ils sont.

Mme Dieterlé :
Oui, mais bon.

M le Maire :
Il n'y a pas d'autres remarques ? On peut voter ? On va voter chaque attribution.

Alors une subvention exceptionnelle de 400 € pour le cercle Ar Rouedoù Glas.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Alors ensuite, le collectif de défense de l'hôpital pour la gratuité de la salle de réception du CAC.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Une subvention exceptionnelle pour l'Hermine concarnoise pour la participation à la remise en état des vestiaires.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Alors, la Croix Rouge avec 6 000 € pour l'achat d'une ambulance. Il y a une intervention ?

Mme Le Meur Gaël :
Oui, c'est plus sur la forme. Je voudrais ici tirer la sonnette d'alarme sur les réponses parfois inexactes, je ne dirais pas farfelues mais plutôt approximatives qui sont parfois apportées à nos questions. Et comme souvent vous ne nous redonnez pas la parole, ce sont des propos erronés qui sont pris pour des vérités. J'en veux pour preuve la subvention que nous passons ce soir pour la Croix Rouge et que je suis ravie de voter. Lors du dernier conseil, au mois de janvier, nous vous avons interrogés sur cette subvention attendue par l'association et pour laquelle nous vous demandions pourquoi elle n'apparaissait pas sur le tableau puisque de mémoire il n'y avait que 600 € de fonctionnement pour la Croix Rouge. Je vais vous lire la réponse d'alors qui avait été faite par une élue et nous vous demandons à l'avenir d'être un peu plus précis et sûrs dans l'exactitude des propos. Je vous lis, c'est très court : « D'autre part, pour répondre à Nicole Ziegler, qui avait donc posé la question lors du conseil, nous avons accordé une subvention de 6 000 € pour le véhicule de la Croix Rouge. C'est une subvention qui a été donnée au titre d'une subvention exceptionnelle mais qui a été prise en compte sur le budget de l'année 2011. Cela n'apparaît pas là parce

qu'il s'agit d'une subvention exceptionnelle pour l'année 2001, mais elle leur a été accordée ».

Soit, à en croire ces propos je ne suis pas sûre que la Croix Rouge aurait eu sa subvention ce soir si nous n'avions pas mis ce sujet sur le tapis au dernier conseil et si à l'issue de ce conseil municipal, je vous le rappelle, M le Maire, nous n'étions venus vous en parler. C'était quand même important de le préciser.

Mme Lemonnier :

C'était passé en municipalité, ce qui fait que j'avais pensé que c'était voté, tout simplement.

M le Maire :

Très bien nous allons passer au vote concernant la subvention exceptionnelle pour la Croix Rouge. L'essentiel, c'est le résultat.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci d'avoir voté pour cette subvention à la Croix Rouge.

Décision budgétaire modificative, Mme Lemonnier.

9	Moyens généraux finances : décisions budgétaires modificatives (exercice 2012)
---	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier. Est-ce qu'il y a des remarques ? Il n'y a pas d'observation ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

Mme Lemonnier, le point n°9, fiscalité directe locale. Fixation des taux d'imposition 2012.

10	Moyens généraux finances : fiscalité directe locale fixation des taux d'imposition 2012
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier. Il y a des observations ? Non. Ça convient à tout le monde alors.

Nous allons voter. Vous êtes d'accord ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Mme Ziegler :
Inaudible....

M le Maire :
S'il vous plaît.

M Debuyser:
Qui moi ?

M le Maire :
S'il vous plaît.

Mme Ziegler :
C'est un lapsus révélateur, c'était M Besombes.

M le Maire :
Un lapsus grave quand même.

M Besombes :
Au moins je sais à qui je parle.

M le Maire :
Il s'étonnait que vous n'ayez pas voté pour, c'est tout.

Mme Le Meur Gaël :
Vous avez utilisé le mot courtoisie au début du conseil municipal.

M le Maire :
C'est le cas.

Le point 10, demande de remboursement, remise gracieuse.

11	Moyens généraux finances : Demande de remboursement et remise gracieuse
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Mme Ziegler.

Mme Ziegler :
Il serait peut-être bon, mais vous y avez déjà peut-être pensé de faire une information aux concarnois sur les fuites d'eau sur les réseaux. Il y a eu quelques jours de froid, il y a peut-être des fuites sur les réseaux. Les cours d'eaux sont dramatiquement bas dans le Finistère, j'imagine que le Moros l'est également. Il faudrait peut-être demander aux concarnois de bien vouloir vérifier leurs branchements.

M le Maire :
Nous en prenons acte.
Nous pouvons voter ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

Mme Lemonnier, admissions en non valeur de produits irrécouvrables, budget du port de plaisance et de l'assainissement.

12	Moyens généraux finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget du port de plaisance et budget assainissement
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier. Je vous propose de voter l'ensemble de ces produits en non-valeur. Est-ce que vous êtes d'accord ? Il n'y a pas d'opposition.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

Alors, Mme Depoid, commerce-tourisme, autorisation d'ester en justice, l'affaire Bloch.

13	Commerce tourisme : autorisation d'ester en justice - affaire Bloch
----	---

Mme Depoid :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Depoid. M Carduner.

M Carduner :
A ma grande confusion, je ne me rappelle pas de cette affaire. Est-ce que Mme Depoid pourrait nous retracer rapidement la synthèse ? Merci.

M le Maire :
Mme Depoid. C'est une affaire qui est en cours, il est donc difficile d'entrer dans les détails.

Mme Depoid :
Nous assistons à une judiciarisation assez systématique, les plaignants étant souvent de mauvaise foi. Vous comprendrez qu'une action étant en cours, je ne peux rentrer dans les détails de la requête de M Bloch. Je resterai donc dans les généralités.
En 2010, il existait à Concarneau un règlement municipal établissant les règles des occupations temporaires du domaine public et prévoyant des mesures en cas d'infraction, assez conforme à celui de beaucoup d'autres communes que nous faisons appliquer. Après un litige avec un commerçant saisonnier en Ville-close qui contrevenait sciemment à son droit d'occupation du domaine public, nous avons appris qu'un jugement dans une ville du Sud rendait certains de nos articles illégaux. M le Maire a donc abrogé lesdits articles litigieux mais (cela ne changeant rien sur le fond de l'infraction) a refusé la conciliation de demande indemnitaire préalable en décembre 2010 du commerçant. L'affaire est donc devant le tribunal administratif. M Bloch étant particulièrement procédurier, aujourd'hui son avocat considère que les délibérations des conseils municipaux de 2008 et 2009 autorisant le Maire à ester en justice ne sont pas suffisamment précises et rejette notre mémoire. Voilà pourquoi nous revenons vers le conseil pour autoriser M le Maire à défendre la commune dans ce cas précis.

M le Maire :
C'est clair.

Mme Dieterlé :
Si vous ne donnez pas plus de précisions sur les affaires, je n'en sais rien, je ne connais rien à la justice, est-ce que vous ne craignez pas justement que ces délibérations ne soient pas... vous dites que nous avons déjà voté sur cette affaire...

M le Maire :
Non, non, c'est une affaire qui fait l'objet d'une procédure actuellement. Nous vous avons donné les généralités mais nous ne sommes pas là pour débattre sur cette affaire. Si vous voulez des renseignements complémentaires, le service commerce-tourisme se fera le plaisir de vous donner certains éléments que vous souhaitez avoir. Nous ne sommes pas là pour débattre de ce sujet. Le Maire a une autorisation générale d'ester en justice, aujourd'hui le conseil de M Bloch a demandé que dans une délibération il soit fait référence que le Maire puisse ester dans cette affaire précise. La délibération est dans ce sens.

Mme Dieterlé :
Ce que je voulais dire c'est, est-ce que vous ne craignez pas que notre manque d'information ne puisse être un argument contre vous. C'est cela que je voulais dire.

M le Maire :
La délibération est faite uniquement pour que le Maire ait l'autorisation d'ester dans cette affaire.
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?
Merci.
Commerce-tourisme, Mme Depoid - Réduction des droits de place en ville-close.

14	Commerce tourisme : travaux de pavage-dallage ville-close 2 ^{ème} phase - réductions des droits de place
----	---

Mme Depoid :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Depoid. Oui, M Carduner.

M Carduner :
Merci.
La ville-close participe largement au rayonnement de Concarneau et à son attractivité, personne ne viendra le contester. Elle génère beaucoup d'emplois, même s'ils ne sont que saisonniers, ils sont toujours bon à prendre. À ce titre, le fait d'avoir mis ce pavage participe aussi à son embellissement et donc à une plus grande attractivité, tant mieux. Cependant, un petit bémol, pourquoi un si bel habit, on a oublié de faire les finitions. Je veux dire par là que le pavage s'arrête brutalement et se termine à l'entrée de la rue de l'église. Cela fait un peu bizarre au niveau visuel. Ce n'est pas très satisfaisant et cela ne représente pas grand chose de faire la partie supplémentaire. Cela doit faire 50 mètres de rue. C'est la même chose pour la rue qui mène au petit château, là brutalement les pavés s'arrêtent aussi. Je trouve cela dommage. Mais peut-être que ça va être fait dans l'avenir. Puisque nous parlons du petit château, que va-t-il devenir ? Je trouve que c'est un site qui est intéressant, M Nydell l'avait souligné en son temps et j'étais d'accord avec lui. Je voulais savoir si quelque chose était prévu pour faire en sorte que tout soit en harmonie en ville-close parce que je le répète, c'est quand même un des principaux centre d'intérêt sur Concarneau. Merci.

M le Maire :
Oui, M Carduner, d'abord le pavage de la ville-close est tout à notre honneur. Cela était prévu dans notre programme de mandature. Nous avons réalisé en son temps le pavage de la ville-close. Nous sommes conscients qu'un million de visiteurs par an est une vitrine pour Concarneau. Il était vraiment important de refaire ce pavage-dallage. Nous ne sommes peut-être pas allés jusqu'au bout. Je laisse le soin aux techniciens. Peut-être que notre collègue Calvarin a la réponse. Il est absent aujourd'hui mais nous pouvons dire que nous avons du pavage même s'il y a une différence, il y a quand même du pavage sur toute la ville-close. Nous avons réalisé également en béton désactivé les rues adjacentes. Nous avons fait pour le mieux. Il est évident également que les élus ont tenu compte des observations des services techniques pour réaliser cet ensemble. C'est une belle réalisation. Nous en discutons encore ces jours derniers pour valider le fait que la ville-close étant la vitrine de notre ville avec son million de visiteurs, il faudra chaque année mettre un budget d'investissement sur la restauration de cette ville-close. Au fil du temps il est évident qu'il y a des travaux à faire si nous voulons tenir cet ensemble dans de bonnes conditions et permettre aussi que les visiteurs viennent dans des conditions de sécurité. Il nous faut donc chaque année engager des investissements, nous en sommes tout à fait conscients et nous en avons parlé ces jours-ci. Maintenant, sur le site du château, peut-être que M Nydell va en parler. Là encore nous avons évoqué ce sujet.

M Nydell :
Effectivement, la bonne nouvelle sur 2012 au petit château, c'est l'alimentation électrique. Un tarif jaune qui n'avait pas été budgété l'année passée, c'est probablement ce à quoi vous faites référence. Il est budgété pour cette année, les travaux doivent avoir lieu me semble-t-il au mois de juin. Des possibilités nouvelles vont pouvoir s'ouvrir au niveau des animations musicales sur le lieu, sans les contraintes des groupes électrogènes du passé.

M le Maire :
Merci M Nydell. M Carduner.

M Carduner :
Merci, par contre, vous nous permettrez quand même de partager cet honneur, parce que je pense que le processus était largement engagé avant votre arrivée à la municipalité. Ceci étant dit, mon problème reste entier. Les 2 bouts de route qui ne sont pas terminés font tache. C'est un peu comme la piste cyclable de l'avenue Alain Le Lay qui se termine en cul de sac. Mais j' imagine bien que cela va être corrigé.

M le Maire :

M Carduner, nous sommes conscients que tout ce que nous pourrions faire ce ne sera jamais bien. Nous en sommes tout à fait conscients.

M Carduner :

Je n'admets pas trop le ton sur lequel vous prenez cette remarque. J'essaie d'être positif, constructif mais surtout pas polémique. Si vous venez contester ce fait-là, vous avez tort.

M le Maire :

Mme Donniou.

Mme Donniou :

Lors de la présentation de la délibération, j'ai cru noter 2 ou 3 personnes de votre groupe qui étaient contre le projet. Il y a eu des interventions contre le pavage. Je vous en ferai une copie parce que je sais qu'à l'époque, ça m'avait quand même choqué. Je trouvais que c'était un endroit qui méritait un embellissement puisque c'est un endroit qui génère une activité touristique très importante avec un bassin d'emploi très important aussi. Il y avait au moins 2 ou 3 personnes de votre groupe qui étaient contre. Je tenais à le noter.

M le Maire :

Très bien, merci Mme Donniou.

Nous pouvons procéder au vote.

Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

C'est juste pour vous rafraîchir la mémoire, ce n'était pas contre le principe, c'était contre le fait de l'engager à ce moment-là au vu de ce qui avait été dit sur les finances soit disant catastrophiques de la ville. Mon propos ne porte pas là-dessus. Je vous ai entendu sur les travaux de pavage, tout le monde est très content qu'ils soient terminés. Cependant, il reste beaucoup à faire sur ce périmètre. Notamment sur ce centre-ville et sa revitalisation. Nous l'avons à plusieurs reprises évoqué ici ou en commission mais nous n'avons jamais véritablement eu de réponse. Je profite de vous poser la question ce soir, puisque nous sommes sur ce périmètre. Quelles sont les actions et les mesures d'envergure que vous allez mettre en place d'ici la fin de votre mandat, M le Maire concernant la revitalisation et la redynamisation du centre-ville.

M le Maire :

Ecoutez, Mme Le Meur, je vais vous répondre simplement. Ce n'est pas un sujet qui est à l'ordre du jour. Dans cette délibération nous allons voter la réduction des droits de place. Nous aurons bien l'occasion de nous retrouver pour discuter sur les actions que nous pourrions mener en centre-ville.

Mme Le Meur Gaël :

Une fois de plus vous ne voulez pas répondre à cette question. Merci.

M le Maire :

Très bien. J'applique le règlement intérieur, c'est-à-dire que je réponds aux sujets qui sont à l'ordre du jour. Merci.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Mme Le Meur Gaël :

Si vous aviez eu des éléments vous nous les auriez donnés.

M le Maire :

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

M Quillivic, service des sports. Convention de financement tennis et convention de mise à disposition du pôle tennis au tennis club concarnois.

15	Service des sports : convention de financement tennis et convention de mise à disposition du pôle tennis au tennis club concarnois
----	--

M Quillivic :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Oui, Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :
Excusez-moi M le Maire, je ne fais pas partie de la commission des sports. Je n'ai pas de grandes compétences mais je me pose quand même un certain nombre de questions. J'ai relu la délibération du 14 décembre 2011 qui présentait ce projet et M Quillivic expliquait qu'à l'époque il avait été question éventuellement de savoir si on pouvait partager le pôle tennis avec d'autres associations, et compte tenu du fait qu'il fallait du parquet pour les raquettes ce n'était pas possible. Je me pose quand même la question, peut-être d'une façon naïve, je ne le fais pas d'une façon agressive, je le fais naïvement parce que je ne connais pas grand chose. Qu'est-ce qui fait qu'un équipement municipal soit dévolu à l'usage exclusif d'une seule association ? Je me pose cette question-là d'une manière générale. Je vais vous la poser d'une manière un peu plus particulière. Imaginez qu'il y ait une autre association de tennis qui prenne naissance à Concarneau, ce serait possible, un autre club. Est-ce que ce club aurait accès aux tennis de Kerambreton ? Concernant le Club-house par exemple, c'est pareil, c'est un équipement, nous avons bien compris que les gens du tennis club auraient l'usage exclusif à condition qu'ils nettoient et qu'ils entretiennent. Imaginez qu'une association veuille faire une réception ? Sous réserve de faire le ménage, est-ce qu'ils auraient accès au Club-house par exemple pour une réception ? Ça pourrait être valable aussi pour le stade de Kerampéru ou celui du Vuzut. Et la 3^{ème} question, c'est quels sont les terrains de ce nouveau complexe qui sont réellement accessibles aux personnes qui ne feront pas partie de l'association tennis club de Concarneau ? Merci.

M le Maire :
Très bien. Mme Ziegler.

Mme Ziegler :
Oui, M le Maire, depuis 2004 il y a une convention de partenariat entre la ville et le Tennis Club de Concarneau. Ici il s'agit d'une convention de mise à disposition et d'utilisation entre la ville de Concarneau et le club de tennis. Les termes sont un peu différents. En 2004 nous nous étions déjà assurés que la convention ne faisait pas du tennis club le prestataire de service de la ville pas plus que son délégataire. Cependant, il était noté que la commune et le tennis club s'étaient entendus pour créer comme je l'ai dit, un partenariat destiné à atteindre 4 objectifs, en gros ceux qui sont repris là, mais il était également dit, dans le respect du service public. Termes qui ont aujourd'hui disparu. Cela étant dit, nous souhaitons quelques précisions. Pourquoi ne pas avoir repris dans cette convention la phrase suivante qui était écrite en 2004, et je cite cette phrase : « il est précisé que l'accès aux équipements ne nécessitera pas d'être licencié au club. » C'est ce qui était mis dans la convention de 2004. Cette formule est remplacée aujourd'hui dans le préambule par un terme un peu flou : « maintenir le tennis loisir en direction des personnes qui souhaitent pratiquer le tennis sans être adhérent de l'association. Cela nous semble un peu léger. Êtes-vous sûr que tous les concarnois sans licence pourront jouer au tennis ? D'autre part, l'article 7 de la convention pour laquelle nous allons voter ce soir dit que l'association prend à sa charge les frais de fonctionnement afférent à la gestion des terrains, eau, électricité, chauffage, contrat d'entretien, alors qu'auparavant, en 2004, la commune prenait en charge la totalité des dépenses d'eau et de chauffage ainsi que les dépenses d'électricité liées à l'activité de l'école de tennis et à la pratique de la compétition. M le Maire, êtes-vous sûr que la pratique du tennis restera abordable pour tous ? Nous pensons que face à des charges qui vont certainement augmenter du fait de l'augmentation du prix de l'eau et de l'électricité etc, l'association n'aura d'autre solution que d'augmenter très sensiblement le prix, soit des licences ou des cotisations et qu'ainsi, tous les concarnois qui le souhaitent ne pourront pas jouer au tennis.

M le Maire :
Très bien Mme Ziegler. M Quillivic, il y a beaucoup de questions.

M Quillivic :

Oui, il y a beaucoup de questions. Encore une fois j'ai eu du mal à tout noter mais s'il y a besoin n'hésitez pas à me rappeler. Pour répondre à Mme Ziegler, vous parlez de la convention de 2004, et je vous rappelle que la convention de base qui a servi à l'élaboration de cette convention est la convention qui a été établie en 2006 et non en 2004. Dans cette convention de 2006 il n'y a pas de rapport aux éléments que vous mentionnez mais je n'ai pas pu le noter exactement.

M le Maire :

Il y a le service public.

M Quillivic :

Sur le type de pratiquants. Dans cette convention-là nous avons repris principalement les mêmes termes, elle n'apparaissait pas dans cette convention. Pour répondre sur la question de la DSP de 2004.

Mme Ziegler :

Je vais vous aider, il y a 2 questions simples. Est-ce que tous les concarnois pourront jouer au tennis ? Même ceux qui n'ont pas de licence. 2^{ème} question, est-ce que le coût de la cotisation du tennis, puisque les charges vont augmenter, ne va pas augmenter de manière exponentielle, ce qui empêchera au plus grand nombre de jouer au tennis ?

M Quillivic :

Tous les concarnois pourront jouer de la même façon qu'ils jouaient à l'heure actuelle sur les terrains de tennis. Je réponds à Mme Dominique Dieterlé, ils pourront jouer sur l'intégralité des terrains y compris s'il ne sont pas adhérents de l'association. Le tennis loisir sera ouvert sur l'intégralité des terrains. En ce qui concerne l'augmentation des charges, il faut savoir que nous avons prévu un bâtiment qui en augmentant la capacité, nous savons très bien que nous allons augmenter le nombre de pratiquants à jouer, et ce nombre de pratiquants couvrira les tarifs. C'est que nous espérons en tous les cas, c'est toujours un pari sur l'avenir. Je rappelle que dans la précédente convention, la subvention municipale qui était versée tenait compte du caractère déficitaire lié à l'activité, c'est-à-dire que si le club nous présentait un budget en déficit, la ville devait combler le déficit. Aujourd'hui, avec la nouvelle convention, ce n'est plus le cas. La subvention fonctionne comme l'ensemble des autres subventions municipales, c'est-à-dire une subvention qui tient compte du projet du club, qui tient compte du nombre de jeunes, qui tient compte de la pratique de la compétition, etc... c'est un moyen aussi, sur la politique tarifaire qui sera proposée par le club, avant on avait un simple avis à émettre sur la question, là, ce sera toujours le cas sauf que si la politique tarifaire est nettement contraire à nos objectifs et à ce que nous pensons, à nous de mettre une subvention en adéquation et attribuer une subvention moindre en fonction.

Mme Ziegler :

Et vous plomberez encore plus les comptes de l'association.

M Quillivic :

Non, au contraire, si l'association décidait, et ce n'est absolument pas le cas en tout cas à l'heure actuelle, d'augmenter ses cotisations elle aurait nécessairement des recettes complémentaires. Mais nous compenserions avec la subvention si ça ne convient pas à nos objectifs.

Sur la question de la délégation de service public, vous parliez que la convention de 2004 n'était pas une délégation de service public. Après avis auprès de l'avocat de la ville, il s'avérait que certains éléments, aujourd'hui, compte tenu de la jurisprudence actuelle, pouvaient faire penser à une délégation de service public. C'est pourquoi nous avons supprimé certains termes qui faisaient apparaître la ville comme devant imposer des règles. Nous sommes partis sur un fonctionnement tout simple, c'est-à-dire que le club a des objectifs tennistiques et entend développer des objectifs et la ville a décidé de les soutenir.

Concernant les utilisations des équipements dédiés, la problématique est simple. Vous avez dans la convention de mise à disposition, l'article 4.3 qui stipule, c'était une obligation de la fédération française de tennis, afin de conserver son affiliation à la fédération française de tennis, l'association bénéficiera de l'utilisation des équipements mis à sa disposition, sans pouvoir concéder la jouissance précaire ou permanente à une autre association. Il y a un risque qui pèse sur l'association ce qui pose un problème aujourd'hui et ce qui a posé problème auparavant dans le club. Il faut savoir aussi qu'il y a certaines associations qui ont fait la remarque que l'on met d'autres salles aussi à disposition des associations, je pense notamment à la Halle des sports du Porzou qui

bénéficie d'une salle associative et d'un lieu d'accueil pour les manifestations. Concernant votre demande pour savoir si une autre association tennistique se créait à Concarneau et pouvait utiliser les installations, à l'heure actuelle ce n'est pas possible. Maintenant la convention avec le tennis club de Concarneau a une durée de 12 ans. C'est une durée qui est encore fixée par la fédération française de tennis en échange de la subvention. À l'issue de ces 12 ans, si l'association de tennis s'avérait plus importante, libre à l'équipe en place de modifier cette convention pour faire attribuer le bâtiment à l'association tennistique.

M le Maire :

Merci M Quillivic. Il est vrai que dans certains sports comme à la Halle des sports, il est facile de mutualiser une activité, comme le hand-ball, le basket. Un terrain de football c'est beaucoup plus difficile. Pour le tennis c'est pareil, c'est difficile. Ce sont des sports bien spécifiques qui demandent à avoir des terrains spécifiques pour la pratique et surtout pour la compétition eu égard le fait que les fédérations sont exigeantes sur les conditions de pratique de ces installations. Ce n'est pas M Carduner qui me dira le contraire. En ce qui concerne le club house, le président s'est engagé lors d'une réunion de quartier à prêter éventuellement le club house à des associations de façon ponctuelle. Voilà ce qu'il faut dire sur ce sujet dans le cadre de cette convention. Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

Je vous remercie de vos explications. J'ai dit que je ne connaissais vraiment rien aux règlements sportifs et c'est la vérité, mais je découvre avec stupéfaction que les élus de la République sont soumis aux fédérations sportives, c'est quand même quelque chose d'assez étonnant. C'est un local municipal et c'est la fédération sportive qui va nous dicter une loi. J'en reste sans voix, là. C'est étonnant.

M Quillivic :

C'est normal que dans la mesure où la fédération française participe et subventionne un projet à une telle hauteur, qu'elle ait ces différentes demandes. C'est le cas de toutes les collectivités qui donnent des subventions.

Mme Le Meur Gaël :

Vous pouvez nous rappeler la somme de la fédération ?

M Quillivic :

40 500 €.

Mme Le Meur Gaël :

Et le projet global ?

M Quillivic :

2 millions.

Mme Le Meur Gaël :

Pour 40 000 € ils n'ont pas à être aussi exigeants.

M le Maire :

S'il vous plaît. M Carduner va vous répondre, il est très au courant de la question.

M Quillivic :

On ne mégote sur aucune subvention. Si le Conseil régional veut nous donner une subvention supplémentaire....

Mme Le Meur Gaël :

Si vous aviez été à côté d'un lycée vous auriez certainement une subvention.

M le Maire :

M Carduner

M Quillivic :

Nous mettrons un gymnase.

M Carduner :

M le Maire m'a donné la parole, je m'excuse M Quillivic. Je n'aurais peut-être pas dû vous laisser parler. Je plaisante.

Concernant la maîtrise des coûts sur cette réalisation, nous voyons bien que la ville est un

partenaire très intéressant au niveau financier. Je me posais la question de savoir s'il y avait une initiative au niveau du développement durable au niveau des fluides et des énergies ? Toute commune a un devoir d'exemplarité en la matière. Je ne doute pas un seul instant en ce qui concerne le chauffage, l'eau, les douches et tout cela qu'il y ait des initiatives qui aient été prises et je voulais savoir lesquelles ? Merci.

M Quillivic :

C'est toujours la difficulté sur les équipements sportifs quels qu'ils soient d'avoir ces types de dispositifs. Ce sont des salles qui ne sont pas forcément adaptées à des économies d'énergie parce que soit elles sont peu utilisées dans certains domaines comme les douches pour un sport comme le tennis qui sont moins utilisées que les douches pour les terrains de football. Le retour en investissement ne suit pas sur ce genre d'investissement conséquent. Par contre, nous avons par exemple mis en place la récupération des eaux pluviales du toit vu que nous avons une grande surface de toiture. Cette alimentation servira à arroser les terrains en terre battue artificielle, pour limiter le recours à l'eau du réseau. Au niveau des éclairages, ce sont des éclairages adaptés dans les nouvelles normes qui permettront aussi de faire réaliser des économies en ce qui concerne l'éclairage.

M Carduner :

Je reviens quand même à ma question. Quid de panneaux photovoltaïques, de géothermie etc... Il semblerait quand même, je le répète c'est mon sentiment et je pense que c'est le sentiment de beaucoup d'élus, les élus ont un devoir d'exemplarité en la matière. Nous ne sommes plus sur le retour en investissement, même si c'est vrai que ça a un surcoût, chacun le sait qu'il y a un surcoût. Sauf que le surcoût en vérité va coûter très cher au bout du bout puisque vous savez très bien que la maison est en feu. Je parle de la planète. Si les élus ne commencent pas par là...

M le Maire :

Nous sommes d'accord.

M Quillivic :

Juste pour répondre à M Carduner là-dessus. Je comprends que vous ne connaissiez pas vraiment la situation du tennis. Le bâtiment tennistique comprend 4 courts couverts, il est isolé et nous n'avons pas besoin de le chauffer. Les seuls besoins en chauffage concernent uniquement le club house. Vous conviendrez avec moi que les douches ne sont pas aussi utilisées que pour un club de foot et que pour une utilisation aussi faible du chauffage, il n'était pas normal de mettre de la géothermie sur le projet. Les panneaux solaires c'est la même chose, nous nous sommes faits la réflexion mais croyez-nous.... M Carduner, écoutez-nous, vous avez dit tout à l'heure que vous n'étiez pas dans la polémique. Laissez-moi terminer. Si je vous répond que je n'ai pas le même avis que vous, ce n'est pas systématiquement que mon avis est forcément faux. Nous avons un bâtiment qui malheureusement malgré toutes les études qui ont été faites, ne convient pas à la mise en place de structures, soit photovoltaïques soit géothermiques, du fait de la faible utilisation. Mettre du photovoltaïque pour le plaisir d'en mettre parce qu'il faut faire bien alors que cela n'a aucune utilité, j'ai beaucoup de mal.

M Carduner :

Le propos n'engage que vous.

M le Maire :

M Carduner, attendez. Pour des installations de tennis, il n'y a pas de chauffage, sauf le club house évidemment ou les toilettes et les douches. Pour la salle proprement dite, il n'y a pas de chauffage. Il y a une isolation double peau qui permet de ne pas avoir de chauffage. En plus, c'est un cahier des charges qui est délivré par la fédération française de tennis. Là encore il y a des règles très précises. Ce n'est pas nécessaire. Aucune salle de tennis n'a de système de chauffage aujourd'hui. Vous n'allez pas mettre un chauffage à Concarneau alors que ce n'est pas nécessaire.

Nous allons nous arrêter-là si vous le voulez bien.

M Carduner :

Je parlais des sanitaires.

M Quillivic :

Vous n'acceptez pas la réponse mais...

M le Maire :

Bien, nous allons procéder au vote. S'il vous plaît.

Quels sont ceux qui sont pour les 2 conventions, la convention de financement et la convention d'occupation ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Demande de subvention à la DRAC pour le label Ville d'art et d'histoire, M Nydell.

16	Culture : demande de subvention à la DRAC - Label Ville d'art et d'histoire
----	---

M Nydell :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Nydell. Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
Juste une précision. Vous pouvez nous donner d'autres opérations spécifiques prévues ? Parce que les journées européennes du patrimoine c'est quelque chose qui est reconduit tous les ans. Est-ce qu'il y a des innovations ? Deuxièmement, j'ai lu un article sur des étudiantes que vous avez mandaté dans le cadre du renouvellement du Label. À ce qui est dit dans le journal, elles ont présenté un projet concernant un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine qui est donc nécessaire et je voulais donc savoir quelle suite vous alliez y apporter ? Au même titre que tout à l'heure par rapport au centre-ville où vous ne m'avez pas répondu, ici, comme nous sommes en plein dans le sujet, je voulais savoir quelles sont les actions que vous allez mener dans le cadre de ce renouvellement ?

M Nydell :
Je ne mènerais personnellement rien du tout...

Mme Le Meur Gaël :
La question est posée à M le Maire.

M Nydell :
Peut-être que nous serons amenés, après avoir suivi le processus démocratique, c'est-à-dire la présentation du dossier en commission culture et ensuite dans les instances municipales, à prendre des décisions. Mais ce qui est sûr c'est que nous arrivons à l'échéance des 10 ans de la convention signée avec le Ministère de la culture. En conséquence de quoi il faut déterminer si nous voulons renouveler le Label ou pas. Je n'ai aucun doute à ce sujet-là au demeurant sur la volonté, mais par contre sur les moyens effectivement, dans la convention de 2002, le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine était déjà notifié mais il n'a pas été réalisé. Aujourd'hui, le Ministère et la DRAC, son représentant régional, exigent à ce que les villes aient un établissement de ce type. Nous avons de multiples villes comme Rennes ou Dinan qui ont des CIAP assez remarquables en plein centre-ville. Ils sont positionnés soit dans des lieux historiques ou soit dans des lieux aménagés à cet effet. Ils sont dans les 2 cas que je viens de citer dans le même espace géographique que l'office de tourisme, ce qui offre un avantage certain à tous nos visiteurs de pouvoir, en même temps que de demander des renseignements, avoir accès à la culture de manière gratuite et très simple avec des salles derrière qui peuvent comporter plusieurs thématiques comme la peinture etc... Le centre d'interprétation est quelque chose d'important. La formule que nous avons envisagé a 2 thématiques avec une partie salle et une partie extérieure, que l'on appelle un CIAP éclaté. Cela permet de travailler plusieurs thématiques en même temps, comme par exemple de parler de l'histoire de la peinture à Concarneau, l'histoire des conserveries et également le patrimoine rural qui a été reconnu dans le projet d'aménagement de la ferme du Moros. Nous allons présenter les choses et nous serons amenés à décider.

M le Maire :
Vous attendez que je vous parle, Mme Le Meur. J'ai vu dans la presse comme vous ce communiqué. Il est évident que lorsque l'on est à Concarneau et que l'on a un patrimoine aussi riche que ce patrimoine il faut l'entretenir. Tout à l'heure, je parlais de travaux entre autres, concernant la Ville-close et il est évident qu'en ce qui concerne les outils pédagogiques les endroits où nous pouvons mettre en valeur justement ce patrimoine sur le plan pédagogique, c'est sûr qu'il faut en tenir compte. Nous sommes bien là dans une politique culturelle et il va falloir que nous y réfléchissions davantage. Que ce soit une collectivité locale ou collectivité territoriale, chaque collectivité travaille sur un programme d'investissement. Il y a une projection d'investissement, et à partir de là de 2010 à 2014, nous ne pouvons pas envisager des investissements plus importants sur la programmation de projets structurants qui correspondraient à une politique définie parce que nous sommes bien obligés d'anticiper et de programmer dans le temps nos projets. Oui, il faut en tenir compte, oui, il faut qu'il y ait une véritable politique culturelle sur le patrimoine, sur le maintien de notre site de la Ville-close qui va nécessiter des travaux

importants dans les années proches. Nous nous apercevons qu'il y a des travaux qui deviennent urgents. Il vaut mieux d'abord sécuriser et faire les travaux les plus urgents. Il est sûr qu'il va falloir se pencher là-dessus. Voilà ce que nous pouvons dire. Aujourd'hui, ce que nous vous demandons c'est de voter la demande de subvention à la DRAC pour 17000 € pour la mise en place du Label Ville d'art et d'histoire.

Mme Le Meur Gaël :

Excusez-moi. Juste pour bien m'assurer que j'ai compris. Comme il est précisé que ce centre est une obligation dans le cadre du renouvellement et que vous expliquez que ce n'est pas prévu dans votre plan d'investissement jusqu'à 2014, cela veut dire que vous actez ici que vous ne pourrez pas renouveler le Label Ville d'art et d'histoire. Est-ce que c'est bien ce que j'ai compris ?

M le Maire :

Non, ce n'est pas cela que j'ai dit.

Mme Le Meur Gaël :

Mais si c'est une obligation ?

M le Maire :

Ce sont les travaux et le projet d'investissement qu'il faudra programmer dans le temps. Aujourd'hui nous n'en sommes pas là. Nous sommes sur l'étude du Label Ville d'art et d'histoire et les engagements que nous devons prendre dans le temps. Mais ce n'est pas à prendre dans 6 mois.

Mme Le Meur Gaël :

Ce n'est pas une étude, c'est un renouvellement de label qui concerne, comme l'expliquait M Nydell, certaines obligations. Est-ce que vous ferez tout ce qu'il faut pour que l'on ait ce renouvellement ou pas ? Je n'ai pas bien compris.

M le Maire :

Bien évidemment.

Mme Depoid :

Effectivement il faudra passer par le CIAP mais ce n'est pas parce que le renouvellement doit être fait avant la fin de l'année que le CIAP doit être terminé avant la fin de l'année. Nous sommes bien d'accord. Il est évident que la ville travaille sur le renouvellement de son Label Ville d'art et d'histoire, et les travaux qui ont été entrepris pour la réflexion sur le CIAP seront utilisés.

Mme Le Meur Gaël :

M le Maire a évoqué des investissements jusqu'en 2014. Cela veut dire que jusqu'en 2014 ce ne sera pas programmé. C'est cela que je veux dire. Je veux bien m'assurer avoir compris ce que vous avez dit.

M Nydell :

En 2002, quand la municipalité a signé et établi un projet de fonctionnement d'une charte de la ville d'art et d'histoire, le Centre d'interprétation d'architecture et du patrimoine était inscrit à faire. 10 ans après, il n'est pas fait.

Mme Le Meur Gaël :

Ce que vous voulez dire, M Nydell, c'est que de 2002 à 2008, il n'a pas été réalisé. Mais il aurait pu être réalisé de 2008 à 2012. Cela aurait pu être une éventualité puisque normalement dans la 2^{ème} phase de cette étude, vous auriez dû....

M Nydell :

J'ai passé l'âge de parler... peut-être la 1^{ère} année d'un mandat on peut dire oui, c'est la faut à untel. Aujourd'hui ce n'est pas le cas.

Mme Le Meur Gaël :

Vous venez de dire que c'est la faute...

M Nydell :

Laissez-moi terminer.

M le Maire :

S'il vous plaît Mme Le Meur, vous voulez bien laisser M Dieterlé s'exprimer, M Nydell,

pardon.

M Nydell :

Dominique, nous sommes mariés.

Mme Le Meur Gaël :

Ce que je veux dire c'est qu'il aurait peut-être fallu y penser dans la 2^{ème} phase de la fin de l'étude.

M le Maire :

Mme Dieterlé, on va vous laisser la parole.

M Nydell :

Je voudrais répondre pour indiquer simplement que le conseil municipal sera amené à statuer puisque c'est la procédure. Suite au courrier qui a été reçu il y a quelques jours de la part de la DRAC sur sa volonté et la volonté de la ville à se réengager dans la procédure qui consiste à renouveler son Label. C'est un courrier qui est arrivé il y a quelques jours.... vous m'avez posé une question, Mme Le Meur..... je suis là. Je répond à votre question. Le conseil municipal aura à statuer à ce sujet.

M le Maire :

Très bien, Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

Je voulais dire que je vais voter cette demande de subvention. J'ai bien pris acte du fait que la réalisation de ce CIAP ne sera pas pour cette année, ce sera peut-être pour l'année prochaine ou peut-être pour dans 2 ans. Ce CIAP est un lieu ouvert à tous, il peut avoir un intérêt vis-à-vis de l'histoire de la peinture à Concarneau, il sera également éclaté sur les différents espaces, il peut bénéficier d'un espace intérieur, extérieur. Je vous fais une suggestion pour les années prochaines. Utilisez l'ancienne mairie.

M le Maire :

Nous allons passer au vote si vous le voulez bien.

Quels sont ceux qui sont pour cette demande de subvention ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Dénomination de voies, M Nydell.

17	Archives-patrimoine : dénomination de voies
----	---

M Nydell :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Nydell. Est-ce qu'il y a des remarques ?
Mme Ziegler.

Mme Ziegler :
Il me semble qu'il faudrait peut-être éviter de rentrer dans l'émotion des familles et prendre un peu de recul concernant un certain nombre de noms de rues et prendre des critères. Dans le milieu industriel, portuaire il y a un certain nombre de personnages que je ne citerai pas ici mais qui mériteraient d'avoir des noms de rues.
Aussi, comme vous le savez certainement, Concarneau dans son histoire a connu des drames et un certain nombre de bateaux ont disparu corps et biens en mer. Nous avons tous en mémoire les tempêtes de 30, du début des années 50 et des bateaux disparus dans les années 80. Je souhaiterais que nous nous penchions sur la question en rendant hommage à des marins disparus et en donnant un certain nombre de noms de bateaux à des rues pour marquer aussi tout ce que nous devons à ces marins qui ne sont pas rentrés.

M le Maire :
Dont acte.

Nous allons passer au vote.
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?
Merci.

Culture : Chapelle de la Trinité, présentation du plan de financement M Nydell.

18	Culture : Chapelle de la Trinité « La Chap'l » - présentation du projet et plan de financement
----	--

M Nydell :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien merci M Nydell. Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :
M le Maire, pour avoir été longtemps une utilisatrice de cette salle y compris dans des conditions plus que rock and roll à l'époque, je ne peux que me réjouir du fait que cette réhabilitation vienne à terme. La question que j'évoquais tout à l'heure à propos des tennis, il est un fait que le théâtre de l'éclair occupe cette salle de manière régulière, mais d'une façon qui n'est pas exclusive. Je le dis clairement afin que tout le monde le sache bien ici. Il y a une convention d'utilisation parce que le théâtre de l'éclair met à disposition ses projecteurs et ses rideaux de scène. Il y a beaucoup d'associations, il y a des concerts, il y a de expositions et beaucoup d'autres choses. En dehors de tout ce qui est municipal, c'est quand même un lieu qui est ouvert à beaucoup d'associations carnoises lorsqu'elles le demandent. C'est important.

La 2^{ème} chose que je voulais dire est sur la 1^{ère} tranche de travaux qui concerne les loges et les sanitaires. Il faut quand même que les gens sachent ici que cela fait des années, quand il y a un concert à la Chap'L que l'on va chercher l'eau à la fontaine de la place pour nettoyer le sol après. Ce sera bien d'avoir ne serait-ce que de l'eau courante. Je pense que tout le monde va voter d'une seule main.

Par contre, je pense que pour la 2^{ème} tranche d'aménagement, j'étais en répétition dans cette salle il y a peu et j'ai vu quelqu'un de la mairie, je ne me rappelle plus de son nom, il vient inspecter les travaux à faire, il serait vraiment important que sur la 2^{ème} tranche de travaux, le théâtre de l'éclair mais aussi tous les autres utilisateurs soient bien concertés. J'ai une expérience des salles de spectacles, les petites et les grandes, et très souvent les architectes ont des idées qui ne sont pas compatibles avec l'usage des artistes et du public. Là il y a des contraintes qui sont très fortes parce que la salle est toute petite et il faut en plus qu'elle soit rendue accessible, ce qui n'est pas évident puisqu'il y a des marches pour rentrer. C'est vraiment important qu'il y ait une grande concertation pour ce lieu qui est sympa et joli. J'avais eu l'occasion d'en discuter avec la personne qui était là. On posait la question de boucher le plafond au-dessus des poutres pour éviter une déperdition de chaleur. C'est incohérent du point de vue du spectacle. On perd de la sonorité et cela fait des renvois blancs. Vous savez sans doute tout cela mais toutes les municipalités, en le sachant font parfois des erreurs et ce serait dommage que ce soit le cas. Je serais vigilante et tous mes copains aussi.

M le Maire :
Vous avez totalement raison, il est important que les gens qui utilisent les lieux soient concernés et concertés par la maîtrise d'œuvre. Il est sûr qu'ils ont une approche beaucoup plus fonctionnelle du sujet et je fais allusion aux tennis entre autres où il y a eu une concertation très étroite entre la maîtrise d'œuvre et les utilisateurs. Cela a tout d'abord permis d'avancer assez vite dans l'élaboration du projet et aussi sur l'organisation, le fonctionnement et surtout l'aménagement du site.

M Colin :
A titre informatif, comme nous sommes en ZPPAUP vous allez nous confirmer que l'architecte des bâtiments de France a validé le projet. Serait-il aussi possible de savoir quels matériaux seront utilisés pour cette extension ?

M Nydell :
La remarque de Dominique est tout à fait justifiée. Les concertations ont lieu depuis 2 ans et demi. Nous avons eu le temps de faire valoir les arguments de chacun pour l'usage du lieu, son acoustique et le côté polyvalent du lieu. Nous les confirmerons à nouveau. Sur le dossier de l'agrandissement, le représentant de l'ABF est venu sur le site et a donné ses recommandations à ce titre. Grosso modo, il faut que l'endroit soit identique dans son aspect extérieur à ce qu'il est actuellement.

M le Maire :
De toute façon, il sera informé dans le cadre de l'instruction du permis de construire. Nous

pouvons passer au vote ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Pardon.
Inaudible....

M Le Maire :
Non, ce n'est pas fait encore.

Inaudible....

M le Maire :
Oui, bien sûr, il y aura un appel d'offre.
Quels sont ceux qui sont pour ?

Mme Ziegler :
Franchement, je ne sais pas quoi en penser de ce dossier-là. Je l'ai déjà dit en commission culture. Je ne sais pas quoi penser. Il y a des pro qui savent que faire dans de telles salles. Il ne faut pas être amateur dans ce genre de choses. C'est cela que je veux dire.

M le Maire :
Ce n'est pas cela que l'on a dit non plus.

Mme Ziegler :
Non, mais j'ai vu des choses. Le presbytère de Lanriec par exemple, je ne sais pas où ça en est. Ça a été fait un peu de la même façon. Je ne sais pas si cela fonctionne très bien. Franchement je m'interroge.

M Nydell :
Nous allons être un peu plus précis à ce moment-là, nous allons mettre les points sur les i. Cela fait depuis 1985 que les acteurs n'ont ni toilettes ni eau dans l'endroit. En hiver, avec le chauffage à fond, il fait à peine zéro degré.
Si, si c'est une question importante, c'est même une question de fond. Nous avons 2 possibilités à Concarneau. Soit nous partons dans des chantiers pharaoniques qui coûteront une fortune, soit nous passons par une phase intermédiaire qui consiste à réaménager et rendre plus fonctionnel les lieux afin qu'ils soient plus confortables pour les acteurs de la culture et les spectateurs. C'est la conception que nous avons relevée. Évidemment, dans un lieu de 134m², nous pouvons certainement dépenser 1 million d'euros mais ce n'est pas l'objectif.

M le Maire :
Nous pouvons le laisser comme cela aussi. Bien, nous allons voter.

M Carduner :
C'est vrai, que vous avez parfaitement raison, il faut solliciter les utilisateurs à ce sujet-là, personne ne contestera cela. Cela évitera par exemple de faire des vestiaires avec 6 douches pour une équipe de 20 joueurs.

M le Maire :
Je connais le sujet, nous sommes en train de faire un avenant à la maîtrise d'œuvre. C'était dans le cahier des charges, il y avait un minimum et un maximum de douches. Nous avons fait le minimum, c'est-à-dire 6. Bien, nous allons voter, mais M Carduner, nous avons quand refait des vestiaires neufs.

M Besombes :
Oui, voilà.

M Quillivic :
J'espère que nous serons remerciés.

M Carduner :
Absolument....

M le Maire :
C'est toujours facile la critique.

M Carduner :

Mais je ne critique pas, je constate, et vous êtes même en train de faire rajouter des douches, peut-être aurait-il fallu les prévoir avant, c'est tout !

M Quillivic :

C'est tellement facile.

M le Maire :

Oui, c'est tellement facile.

Nous allons voter.

Quels sont ceux qui sont pour la réhabilitation de la Chap'L ?

Mme Ziegler :

Oui pour la réhabilitation....

M le Maire :

Vous pouvez voter contre. Allez votez contre.

Mme Ziegler :

Non je ne suis pas contre.

M le Maire :

Quels sont ceux qui sont contre ? Allez, il faut voter contre. Vous n'êtes pas d'accord, il faut voter contre.

Mme Ziegler :

C'est incroyable !

M le Maire :

Abstentions, s'il vous plaît.

Voilà, très bien, nous avançons.

Mme Ziegler :

Non, non, non, je veux le redire fort et clair, nous ne sommes pas contre l'aménagement de la Chap'L.

M Besombes :

Votez pour alors.

Mme Ziegler :

Mais pas dans les conditions d'amateurisme dont vous faites preuve ce soir une nouvelle fois.

M le Maire :

Allez.

M Debuysier, la vente à l'entreprise de M Philippe Guyader zone de Kersalé.

19	Urbanisme - foncier : vente à l'Entreprise PIRIOU - Rue de Trégunc - Le Roudouic - dossier retiré
----	---

Dossier retiré

20	Urbanisme - foncier : vente à l'Entreprise de Monsieur Philippe GUYADER - Zone de Kersalé
----	---

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Debuyser. Il n'y a pas de remarques ?

Nous allons passer au vote
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

M Debuyser, vente à l'entreprise de M Hélias, zone de coat-conq.

21	Urbanisme - foncier : vente à l'Entreprise de M François-Yves HELIAS - Zone de Coat Conq
----	--

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Debuyser. Il y a des interventions ?

Nous passons au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

Acquisition du terrain de M Guyader pour le nouveau centre de secours au poteau-vert.

22	Urbanisme - foncier : Acquisition terrain Le Guyader - nouveau centre de secours - rue du poteau vert
----	---

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Debuyser. Quelqu'un veut intervenir ?

Mme Ziegler :
Oui, donc la ville achète le terrain, met le terrain à la disposition du SDIS et les frais de viabilisation seront à la charge de qui ?

M Debuyser :
Tout ce qui est à l'intérieur du terrain est à la charge de.... vous parlez de la viabilisation du terrain du SDIS ? La ville.

Mme Ziegler :
C'est très gentil de votre part parce que d'ordinaire lorsqu'une ville met à disposition un terrain pour une communauté, ici il y a 3 communes, les frais auraient pu être partagés entre les 3. Je pense que vous vous êtes faits avoir de manière..... Mais tant mieux pour certaines communes. Mme Lemonnier, vous n'allez pas être très contente. Vous allez très mal dormir ce soir.

M Debuyser :
Toutefois, il aurait fallu assister à toutes les réunions depuis le départ. Il y a tout d'abord la ligne à haute tension que l'on va devoir enterrer, mais il aurait fallu assister depuis le départ pour savoir que le terrain était mis à prix à 70 euros le m², après discussion, il est passé à 49 euros le m², et qu'aujourd'hui, nous l'achetons 22 euros le m².

Inaudible....

M Debuyser :
Cela ne répond pas à la question ? Pour moi si.

M le Maire :
Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
Cela ne répond pas sur le principe de diviser par l'ensemble des communes la viabilisation, quel que soit le prix où vous achetez le terrain. J'avais une autre question. Il est indiqué et je ne pense pas qu'il y ait de modification par rapport à la 1^{ère} version, que la partie restante le long de la rue du poteau-vert ferait l'objet d'un aménagement de l'espace public pour l'organisation du volet paysager et l'intégration des modes de déplacement doux. Il y a eu pas mal de réactions il y a quelques mois lorsque l'achat était déjà prévu, mais qui n'était pas encore prévu. Qu'est-ce que vous avez envisagé pour cette route ? Est-il prévu de la laisser à double sens ? Sera-t-elle accessible aux voitures ou pas à l'issue de l'intégration des modes de déplacement doux ? Est-ce que c'est une question qui a déjà été tranchée ou qui fera l'objet ou pas ?

M Debuyser :
L'acquisition du terrain a fait l'objet effectivement de toutes ces études. Premièrement, le rond-point de la Villeneuve était prévu à 5 branches, la rue du poteau-vert entre le rond-point et distri-center piétonnier, était fermé à la circulation. 5 branches, cela voulait dire aussi agrandir le rond-point, tout cela à la charge de la ville. Cela pouvait encore éventuellement se concevoir, sauf que les commerçants de la rue du poteau-vert ont bien sûr manifesté leur mécontentement et souhaité garder la rue à double sens. Nous avons donc retravaillé le projet de façon à mettre un autre rond-point au niveau de distri-center. Cela veut dire que le rond-point de la villeneuve ne change pas, par contre il y aura un rond-point en face de distri-center, de façon à garder la rue du poteau-vert à double sens tout en donnant l'accès à la zone complète de M Le Guyader. Il ne s'agissait pas d'acheter le terrain du SDIS, il s'agissait aussi de l'aménagement de toute la zone incluant le terrain du SDIS. Sachant que là aussi, il y a un accès futur qui est prévu vers Beuzec. Tous ces problèmes sont réglés, le rond-point est réglé sans l'aide financière de

quiconque. Le rond-point, pour vous faire plaisir, c'est 1/4 pour M Guyader, 2/4 pour la ville et 1/4 pour distri-center. Distri-center nous a proposé un projet avec une entrée telle qu'elle existe aujourd'hui à Distri-center et une sortie vers le sud face au rond-point. Nous sommes en discussion avec distri-center pour voir s'ils sont prêts à avoir un accès sur le rond-point moyennant le quart de la somme du rond-point. C'est très compliqué, mais tout cet ensemble est réglé et c'est pour cela que nous vous présentons aujourd'hui le compromis de vente, sachant que M Le Guyader ne souhaitait pas vendre son terrain avant que tout cela ne soit réglé.

Mme Le Meur Gaël :

Ce qui est normal. Si je comprends bien, vous gardez l'ensemble de la rue du poteau-vert à double sens, vous y intégrez des pistes cyclables et des trottoirs qui manquent cruellement, de l'éclairage. Et vous payez la moitié d'un rond-point qui va avoir une utilisation quand même très limitée parce que vous n'allez pas pouvoir agrandir cette route.

M Debuyser :

Ne vous inquiétez pas, les plans sont faits.

Mme Le Meur Gaël :

Oui, je me doute.

M Debuyser :

Je vous invite à venir les voir.

Mme Le Meur Gaël :

Je n'ai plus le droit d'aller en commission urbanisme depuis votre demande et je le regrette .

M le Maire :

Vous avez des représentants.

M Debuyser :

Il faut en faire partie.

Mme Le Meur Gaël :

Oui, c'est facile.

M Debuyser :

J'attire votre attention sur le fait que...

Mme Le Meur Gaël :

Ce que vous dites n'apparaît pas sur...

M le Maire :

S'il vous plaît.

Mme Le Meur Gaël :

Mais ce qu'il explique n'apparaît pas. Pour quelle raison ?

M Debuyser :

Le ?

Mme Le Meur Gaël :

Ce que vous expliquez sur votre aménagement avec le rond-point n'apparaît pas.

M Debuyser :

Nous parlons du terrain Le Guyader aujourd'hui. Vous m'attaquez sur l'ensemble du terrain.

Mme Le Meur Gaël :

Je ne vous attaque sur rien, M Debuyser. Je me renseigne par ce que je n'ai pas d'information.

M Debuyser :

Le rond-point est en dessous. Nous aujourd'hui on vous présente l'achat du terrain pour le SDIS.

Mme Le Meur Gaël :
C'est le nouveau rond-point ça ?

M Debuyser :
Mais non.

M le Maire :
Oui, c'est le nouveau rond-point.

Mme le Meur Gaël :
Vous allez le situer où à peu près ce rond-point ? Non, ce n'est pas hors sujet. Si ça vous ennuie, bon.

M Debuyser :
Oui, excusez-moi, ce que je vois là-bas, je n'ai pas le plan, c'est le nouveau rond-point. Donc vous voyez que le nouveau rond-point arrive au sud du magasin distri-center.

Mme Le Meur Gaël :
Oui, c'est cela il y a quelques mètres.

M Debuyser :
Nous avons interrogé le Conseil général sur la distance qui peut exister entre 2 ronds-points. Leur réponse a été claire. Entre 2 ronds-points, il suffit d'avoir la dimension d'un semi-remorque. À cet endroit, entre les 2 ronds-points, nous avons la place pour 3 semi-remorques. Vous voyez, j'ai toutes les réponses à vos questions.

M le Maire :
Bien, oui, M Carduner.

M Carduner :
Je voulais savoir si pour les pistes cyclables il y avait un plan cohérent pour aller jusqu'en centre-ville et qui s'intégrerait dans le plan global de déplacement ? M Besombes qui est dans le développement durable va nous dire cela.

M Besombes :
Je vais apporter 2 éléments de réponse sur le sujet. Cette rue du poteau-vert va être traitée de façon à pouvoir favoriser le déplacement des piétons et des vélos. Nous avons une difficulté pour relier ensuite le rond-point de la villeneuve et le centre-ville. Là nous sommes sur une départementale et il faut que le Conseil général intervienne sur ce parcours pour intégrer le déplacement piéton et les vélos. Je crois que ça presse parce que cela permet de relier des quartiers d'habitation. Pour répondre à Mme Ziegler concernant la viabilisation du terrain, la viabilisation jusqu'au terrain est bien à la charge de la ville de Concarneau et dans le cadre de la convention que nous avons passée avec le SDIS, la viabilisation du terrain est à la charge du SIVU. Les 3 partenaires vont financer, c'est bien inscrit dans la convention avec le SDIS. Si votre parole est plus importante que la convention que nous avons passée avec le SDIS, nous allons prendre ce que vous dites. Mais là, dans la convention que nous avons passée avec le SDIS, et ce sont les faits, il s'agit bien du SIVU qui finance la viabilisation du terrain. En revanche, pour tout ce qui est viabilisation qui ramène au terrain, là c'est à la charge de la ville.

Mme Ziegler :
Inaudible....donc signé entre le SDIS et....

M Besombes :
.... la somme des 3 partenaires.

Mme Ziegler :
Tant mieux si vous avez pu rétablir, du moins corriger la bourde que Monsieur, vous avez fait au départ. C'est tout. C'est très bien.

M le Maire :
S'il vous plaît.

M Besombes :
Non, non, non. Nous n'avons aucune leçon à recevoir de vous, vous qui avez laissé traîner ce dossier pendant 10 ans. Pour vous c'est peut-être de la belle musique, mais pour les pompiers ce n'est pas une belle musique. C'est un quotidien qui est compliqué et difficile et cela depuis 10 ans. Vous prenez cela peut-être à la légère, pour vous c'est peut-être

une plaisanterie, mais pour moi, cela me paraît être important. Et ce qui est important c'est que nous ayons aujourd'hui un projet qui avance. Nous avons l'acquisition d'un terrain c'est cela qui est important et non le reste. Deuxièmement, concernant la convention qui est passée avec le SDIS, elle est passée depuis le début de l'existence du SIVU. Nous n'avons pas récupéré quoique ce soit puisque c'est prévu dans la convention qui est passée entre le SIVU et le SDIS. Ne faites pas croire qu'il y a eu une boulette ou quoique ce soit. Ce sont des choses qui vous font peut-être plaisir à vous. Je vous parle des faits.

Mme Ziegler :

Inaudible....

M le Maire :

Stop, s'il vous plaît. M Quillivic pour conclure.

M Quillivic :

Juste une question, nous parlions des bandes cyclables tout à l'heure et M Besombes évoquait la liaison entre la villeneuve et le centre Leclerc. J'ai posé une question l'autre jour à Mme Ziegler. Le Conseil général a réalisé de lourds travaux entre la villeneuve et Keramporiel et jusqu'à preuve du contraire, il n'y a pas de piste cyclable alors qu'il y a pourtant une largeur de route. Et quand je le lui ait indiqué et c'est vrai que pour l'accès au terrain du Vuzut et au terrain de Kerhun notamment pour les cyclistes ça a une importance aussi.

M le Maire :

Merci M Quillivic. Nous allons passer au vote. Nous avons dit l'essentiel sur ce sujet. Nous sommes sur l'acquisition du foncier concernant le nouveau centre de secours au poteau-vert.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Foncier assurance, indemnisation suite à un sinistre le 9 mai 2007, ce n'est pas récent je vous l'accorde, M Jaouen, avenue de la gare. M Debuyser.

23	Urbanisme - foncier - assurances : indemnisation suite à sinistre du 9 mai 2007 M JAOUEN - Avenue de la Gare
----	---

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien, merci M Debuyser. Est-ce qu'il y a des interventions ? Nous passons au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

M Debuyser, renouvellement de la convention ville-COS.

24	Ressources humaines : renouvellement de la convention Ville - COS
----	---

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien, nous passons au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

Modification du tableau des emplois, ressources humaines, M Debuyser.

25	Ressources humaines : modification du tableau des emplois
----	---

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Debuyser. Nous pouvons voter ?
Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Alors, le prochain sujet concerne la protection sociale complémentaire des agents, risque de prévoyance, mandat au CDG, procédure de passation d'une éventuelle convention de participation. M Debuyser.

26	Ressources humaines : protection sociale complémentaire des agents - risque de prévoyance - Mandat au CDG - procédure de passation d'une éventuelle convention de participation
----	---

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Debuyser.

Est-ce que vous voulez des explications sur ce sujet ? Non ? Tout est compris ?

En somme nous allons voter le fait de donner mandat au CDG.

M Debuyser :
Pour une avancée sociale supplémentaire.

M le Maire :
Oui, à condition qu'elle soit votée par les élus.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

Nicole Le Thellec étant absente, elle devait nous présenter cette convention partenariale entre la ville de Concarneau, la CAF du Finistère et le centre socio-culturel La Balise, je vais demander à Éric Malléjacq de lire la délibération.

27	Action sociale : convention partenariale entre la ville de Concarneau, la CAF du Finistère et l'association Centre socio-culturel « La balise »
----	---

M Malléjacq :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien. Quelqu'un veut intervenir ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
Oui sur la forme.
Que ce soit en CA ou en commission action sociale, chaque fois que j'ai posé la question sur l'avancée de l'association La Balise et de ce qui allait se faire, à chaque fois on m'a renvoyé dans les cordes en me disant qu'on en parlerait plus tard. Au final ça passe ici et nous n'avons pas eu l'occasion d'en parler, même au dernier CA du CCAS ça n'a pas été évoqué alors que ce n'est pas faute d'avoir posé la question. Mme Le Thellec n'est pas là, c'est dommage mais ce serait bien à l'avenir que l'on puisse vraiment parler des sujets importants en commission. Parce que nous ne voulons pas avoir un avis différent du vôtre. Au final on découvre ça en conseil municipal directement.

Mme Ziegler :
Je reviens quand même un peu sur les documents. Orientations et objectifs généraux du futur projet social 2013-2015, on nous dit qu'un accompagnement méthodologique sera fait jusqu'en décembre 2012. Il y a des dates qui s'arrêtent en décembre 2011. Après, il y a quelques éléments de diagnostic partagés de 2008 à 2009, réactualisation en cours, mais nous sommes en 2012.

Mme Dieterlé :
J'étais au dernier CA de La Balise en tant que représentante de la ville et j'ai effectivement posé ces questions-là parce qu'il se trouvait que l'on nous a mis entre les mains le projet « orientations objectifs généraux » dont on ne savait pas d'où il sortait. M Raymond Jégou, qui est le représentant des fédérations, nous a dit que c'était parce que la CAF avait demandé un projet plus élaboré que ce qui avait été fourni lors de l'assemblée générale. Il fallait faire quelque chose d'un petit peu plus pointu, etc... J'avais aussi noté, mais Mme Le Thellec n'est pas là, qu'étant représentante au même titre que M Malléjacq et Mme Le Thellec au conseil d'administration que Mme Le Thellec en savait beaucoup plus que moi. On avait eu l'impression que ça avait été fait un peu... pas dans notre dos.... pas volontairement m'enfin, d'une manière assez cavalière. Je tiens à le redire aussi.

M le Maire :
Très bien. Là on nous demande de valider le projet...

Mme Le Meur Gaël :
Tout va bien ?

M le Maire :
Tout va bien ? C'est sûr qu'en ce qui vous concerne ça ne va jamais. C'est l'association qui a proposé ce projet.

Mme Dieterlé :
Excusez-moi, ce que M Jégou nous a expliqué, c'est que ce n'est pas l'association qui a rédigé ce truc-là.

M le Maire :
C'est qui alors ?

Mme Dieterlé :
En fait c'est un petit staff de chargés de mission, le directeur, peut-être Mme Le Thellec, y-a-t-elle participé ? C'était pour la CAF qui avait besoin d'un projet plus élaboré que ce que l'association avait fourni. L'association avait fourni un document qui devait faire 5 ou 6 pages et la CAF voulait quelque chose d'un peu plus charpenté. Nous allons dire ça comme ça. Il se sont mis entre eux, on ne sait pas trop. Je suppose qu'il n'y a pas trahison de l'esprit général mais c'est vrai que du coup c'est un peu gênant.

M le Maire :

Là il nous est proposé un projet d'orientations générales. Lors prochaines réunions et il y en a d'ailleurs une la semaine prochaine, le conseil d'administration sera invité et il aura certainement la parole, à intervenir s'il y a des éléments qui ne vous conviennent pas. Nous sommes bien sur un projet de convention générale sur les grandes orientations. Les orientations principales sont l'animation auprès des familles, lier des liens intergénérationnels, l'économie sociale solidaire, le soutien à la vie associative. Cette convention va tout à fait dans le bon sens. Maintenant sur la forme, je reconnais qu'elle aurait peut-être pu être un peu plus élargie. D'ailleurs, je ne sais même pas qui a établi ce document. Mais c'est un projet.

Mme Le Meur Gaël :

Ce n'est pas un projet puisque nous le passons en conseil municipal. Donc ce n'est pas un projet. C'est la délibération finale et il aurait été bien qu'elle soit travaillée et vue en commission. Vous ne savez pas, mais c'est vous qui signez.

M le Maire :

Écoutez, ceux qui font partie du conseil d'administration auront l'occasion d'en parler la semaine prochaine.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Représentation de la ville au conseil portuaire. M Quillivic.

28	Port de plaisance : Représentation de la ville au conseil portuaire - renouvellement des membres
----	--

M Quillivic :
(lecture du rapport)

M le Maire :
M Le Coz n'est pas là. Qui veut intervenir ? Mme Ziegler ?

Mme Ziegler :
Oui, le conseil portuaire se réunit demain. Je veux m'assurer que M Calvarin siègera bien. Parce sinon, ce sera M Le Coz.

M Besombes :
Non, ça a changé.

Mme Ziegler :
Non, c'est au 12 avril 2012.

M Quillivic :
Cela ne pose pas de difficulté que M Le Coz, d'ici la validation de la délibération, siège en tant que conseiller suppléant.

M le Maire :
Évidemment, sur ce sujet M Le Coz ne faisant pas partie de cette instance, c'est une décision collégiale des élus de la majorité. Ce que je peux dire, c'est qu'il faut écarter les considérations politiques puisqu'il avait émit des considérations politiques entre autres. Je dirais que Mme Calvez qui entre dans l'instance était déjà suppléante et c'est Mme Depoid qui...

Pourquoi cette décision ? Tout simplement parce qu'il y a trop peu d'assiduité dans les différentes commissions où siège Philippe Le Coz. Nous avons une étude en cours sur l'avenir du port qui nécessite une présence, c'est important. Ensuite lorsque l'on a à défendre le budget du port de plaisance il est peut-être préférable aussi que ce soit un élu de la majorité municipale qui le défende. Ce sont autant d'éléments qui justifient la modification proposée pour la participation dans cette instance du conseil portuaire.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Mme Ziegler :
Nous ne participons pas au vote.

M le Maire :
C'est comme vous voulez.
Ceux qui sont pour s'il vous plaît ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

29	Direction générale des services : tableau des décisions du Maire
----	--

M le Maire :

Très bien. Il me revient la dernière délibération qui est une information, sur le tableau des décisions du Maire, de janvier et de février. Je pense que vous en avez tous et toutes pris connaissance. Nous y trouvons plus particulièrement des signatures sur des occupations à titre précaire concernant des locaux municipaux aux associations en particulier.

Il n'y a pas de vote, dont acte.

Ainsi s'achève ce conseil municipal prolongé. Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 23h35.